

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 152

Nombre de conseillers municipaux présents : 91

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Date d'affichage du compte-rendu et des délibérations : 20 février 2019

Délibération n°DELIB-2019-006-Crèche familiale : tarifs 2019, affichée le 8 février 2019

Le jeudi trente-et-un janvier deux mille dix-neuf à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des fêtes (ex salle des loisirs), sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (91) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Alain Arial, Philippe Bacle, Claire Baubry, Magali Beillevaire, Marion Berthommier, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Gilles Blanchard, Jérôme Boidron, Sylvie Boissinot, Jean-Luc Brégeon, Catherine Brin, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Mathieu Chevalier, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Pierre Devêche, Alain Essolito, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Thomas Goba, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Muriel Harraut, Rachel Héroult, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, André Léauté, Nathalie Leroux, Béatrice Lucas, Paul Manceau, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Jean-Michel Pasquier, Nadia Pellerin, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Dominique Pohu, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Marie-Odile Ransou, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Roustean, Jacques Roy, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Marie-Claire Starel, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Gérard Vibert, Marc Vigneron, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (52) Marie-Bernadette Audouin, Marc Biélin, Dominique Bochereau, Isabelle Bouron, Emmanuel Bretau, Solène Burgos, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Cyrille Chiron, Rita Chiron, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Jacques Deveau, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Franck Dugas, Christelle Dupuis, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Julie Gaboriau, Cassandra Gaborit, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Loïc Humeau, Hélène Landron, Hervé Launeau, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Marie-Annette Lévêque, Benoit Martin, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Anthony Morin, Virginie Neau, Lydie Papin, Marie-Pierre Pérez, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Bérangère Ripoché, Julie Ripoché, Michel Ripoché, Lydie Rouxel, Geordie Siret, Corinne Texier, Marie Viaud, Sophie Vrain.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (9)

Absents	Délégation de vote à
Dominique Besnier	Denis Sourice
Georges Brunetière	Franck Gaddi
Jean-René Fonteneau	Jean-Louis Martin
Nathalie Griffon	Magalie Beillevaire
Béatrice Mallard	Rémy Clochard
Joël Prud	Christian Rousselot
Jacky Quesnel	Claudine Gossart
Christelle Raveleau	Yves Marquis
Jessica Vilhem	Colette Landreau

Secrétaire de séance : Thierry Défontaine

PREAMBULE

Restructuration et extension de la mairie déléguée du Longeron - Résultat de la consultation

Restructuration et extension de la mairie déléguée du Longeron

SÈVREMOINE
Communauté nouvelle

Résultat de l'appel d'offres : Offres retenues

N°	Lot	Estimation MOE	Montant attribué	Adjudicataires
1	Aménagements extérieurs - VRD	44 360,00	46 000,00	BOUCHET - Vezins
2	Gros-œuvre	171 500,00	194 872,26	GRC - Cholet
3	Charpente	26 300,00	23 673,23	VERON DIET - Le Pin en mauges
4	Couverture	40 600,00	40 123,25	SANI TOITURE - Le Landreau
5	Menuiserie ext	52 300,00	55 218,85	CMA - Tiffauges
6	Métallerie	38 300,00	39 500,00	MANCEAU - St André
7	Menuiserie Int (compris variantes)	35 700,00	28 014,00	TRICOIRE - La Romagne
8	Cloisons - plafonds plâtre	44 700,00		Déclaré infructueux
9	Plafonds suspendus	23 900,00	26 000,00	TREMELO - Chalonnes
10	Carrelage - faïence	20 700,00	20 049,97	MALEINGE - Montrevault
11	Sols souples	8 600,00	8 686,52	JOBARD - La Verrie
12	Peinture – revêtements muraux	19 700,00	20 500,00	PAILLAT Norbert - Yzernay
13	Electricité	44 100,00	44 800,00	RETAILLEAU - Le Longeron
14	Chauffage - plomberie	44 100,00	40 536,85	BIOTTEAU - Torfou
	TOTAL HT	570 160,00	587 974,93	

Présentation des Flash M de Mauges Communauté



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- | **Acquisition d'1 terrain de 77 m²** auprès de **l'Association Santé-Travail Cholet-Saumur** - ZA du Val de Moine / St-Germain-sur-Moine – **1 155 €**
- | **Cession d'1 terrain de 8 810 m²** à la **SCI MAC2** - ZA des Alouettes / St-Macaire-en-Mauges – **246 680 € HT**
- | **Cession d'1 terrain de 2 877 m²** à la **Société Design Acier** - ZA Villeneuve / Le Fief-Sauvin – **14 424 € HT**
- | **Crédit-bail immobilier avec la SARL Dominique DOURNEAU** : levée d'option d'achat au 31 janvier 2019 (Montant = 119 338,39 €)

TOURISME

- | **Attribution à la SPL Mauges Tourisme de la fonction et des compétences d'Office de Tourisme communautaire au 1^{er} janvier 2019.**
- | **Approbation des modalités de contrôle analogue de la SPL Mauges Tourisme.**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Objectif de la FEUILLE DE ROUTE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
2017-2020 de Mauges Communauté : **une politique
d'investissement ambitieuse pour développer l'ensemble
des EnR**

Porter la part d'EnR du bouquet énergétique à 32 % en 2030
(13 % actuellement)

- **Maîtriser le développement des énergies renouvelables**
sur son territoire
- Faire du développement EnR un **moteur de développement économique**
et une **source d'autofinancement pour la collectivité**

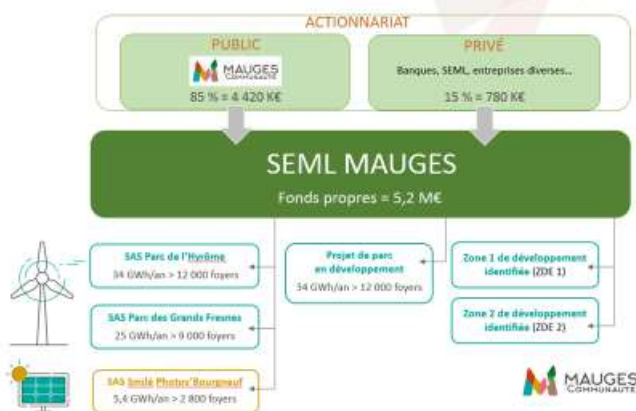
Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de fixer de nouvelles activités économiques sur le territoire. Au-delà de l'aspect vertueux de la transition énergétique, on ne veut pas laisser des investisseurs extérieurs au territoire, voire des fonds de pension tirer profit de ces investissements. Plutôt que de voir toute cette économie quitter le territoire, on entend la fixer dans les Mauges, au travers de montages financiers qui peuvent être différents en fonction des projets qui sont portés. Notamment, on peut imaginer des portages avec des associations, des particuliers, dans un système participatif, avec des citoyens locaux, habitant la commune ou le territoire des Mauges qui participent aux projets.

Ces investissements bénéficient d'un retour financier significatif. Les collectivités vont être confrontées à une baisse des dotations qui va se poursuivre. Demain on aura besoin de recettes pour financer les politiques publiques locales.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

| **Création d'une société d'économie mixte locale (SEML) pour le portage
politique ENR**

Structuration sociétaire envisagée à moyen terme



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DE LA SEML MAUGES DANS LES ENR - À MOYEN TERME -

BUDGET TOTAL DE MAUGES COMMUNAUTE	2019	2020	2021	2022	2023
4 400 000 €	1 500 000 €	-	900 000 €	-	2 000 000 €

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Personnel	Assistance administrative, juridique et comptable	Frais de fonction- nement	Commis- saire aux comptes	Conseils juridiques & financiers
130 K€ / AN	95 K€	10 K€	10 K€	10 K€	5 K€

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

| Prise de participation dans la SEM départemental ALTER ÉNERGIES

- La SEM Alter Energies a décidé d'augmenter son capital et de l'ouvrir aux EPCI de Maine-et-Loire, à hauteur de **1 € par habitant**.
- Prise de capital à hauteur de **120 000 euros** pour Mauges Communauté, soit environ **2% du capital** de la SEM.
- Cette prise de capital confère à Mauges Communauté **un siège au conseil d'administration de la SEM.**

MAUGES COMMUNAUTE bénéficiera d'un siège au conseil d'administration de la SEM. Ces deux SEM, MAUGES et ALTER ENERGIE, ne seront pas en concurrence, elles n'interviendront pas forcément sur les mêmes projets. Pour certains projets, par contre, les deux SEM interviendront. Si le projet est localisé dans les Mauges, le représentant de la SEM ALTER ENERGIES dans la nouvelle structure créée sera un élu de MAUGES COMMUNAUTE, afin de territorialiser la relation entre les collectivités et les sociétés créées. La discussion avec le département et le SIEMML a été très positive pour convenir d'un outil le plus efficace financièrement, techniquement, mais aussi en terme de gouvernance pour attacher les projets le plus possible au territoire.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

| Prévisions participations à moyen terme par projet

LES PROJETS	Début travaux	Mise en service	Participation de la SEML MAUGES	Participation des partenaires (dont SEM ALTER,...)
Parc de l'Hyrôme	2019	2020	20 %	80 %
Parc des Grands Fresnes	2019	2020	9 %	91 %
Photov'Bourgneuf	2019	2021	30 %	70 %
Parc éolien en dvpt	2022	2024	49 %	51 %
ZDE 1	2023	2025	51 %	49 %
ZDE 2	2023	2025	30 %	70 %

- Montant total d'investissement des partenaires sur l'ensemble des projets : 86 M€
 > Financement moyen :
 → 81 % par emprunt = 70 M€
 → 19 % sur fonds propres (capital social + CCA) = 16 M€
- Participation globale de la SEML aux fonds propres des sociétés de projet : 4,7 M€ (30 %)

Un projet de développement éolien comporte deux phases, avec une première phase de développement où on va investir et faire des études, confirmer la faisabilité ou l'intérêt du parc, avec par exemple des masts provisoires de mesure. Ce n'est qu'à l'issue de cette étude qu'on va pouvoir confirmer l'intérêt économique du parc. Cette phase d'étude est lourde et coûteuse. On court le risque que les études révèlent que le parc ne sera pas rentable, que l'investissement ne sera pas couvert. Plus on intervient tôt dans le projet, plus on prend des risques, mais plus on prend de risque, plus les retombées financières sont importantes. Jusqu'à ce jour, on n'intervenait qu'au moment de la mise en œuvre, lorsqu'il faut financer les machines. Désormais, pour de prochains parcs, on pourra intervenir dès la partie développement, pour ne plus avoir à négocier avec le développeur au moment de la construction des éoliennes, qui sait très bien qu'il peut négocier très cher un parc rentable.

FLASH



DÉCEMBRE 2018



AMÉNAGEMENT

| **Adhésion** de Mauges Communauté à la **plateforme de covoiturage OUESTGO**.

| **Approbation de l'évolution des tarifs commerciaux (TAD)** au 1^{er} janvier 2019.

Gamme tarifaire TAD Mooj ! :

	Tarification en vigueur	Proposition Tarification au 1er janvier 2019
Titre Unité	2,00 €	2,00 €
Carnet de 10 tickets	15,00 €	Suppression
Ticket Solidaire	0,50 €	1,00 €
Abonnement Mensuel	48,00 €	45,00 €
Abonnement Mensuel avec engagement	41,00 €	Suppression
Accompagnateur de personne en situation de handicap	Gratuit	Gratuit
Enfants de - 4ans, chien guide, bagage encombrant, vélo, poussette, caddie, fauteuil roulant, ... (sous réserve de place disponible)	Gratuit	Gratuit

Gamme tarifaire TAD Mooj ! combiné au réseau Régional :

Abonnement mensuel (part service Mauges Communauté)	36,00 €	33,75 €
Abonnement mensuel (avec engagement d'un an – part service Mauges Communauté)	31,00 €	Suppression

| **Approbation de l'évolution des tarifs du service Mooj ! Solidaire**
au 1^{er} janvier 2019

- **Indemnisation kilométrique des chauffeurs** : à 0,40 €/km (soit +8 %).
- **Participation des bénéficiaires** : tarif unique à 2 €.

| Garantie d'emprunt **Immobilière PODELHIA**- financement de 7
logements locatifs sociaux sur la Commune de Beaupréau-en-Mauges
(Commune déléguée de Beaupréau) > montant de l'emprunt = **830 000 €**
- Garantie d'emprunt de Mauges Communauté = **70 %**

| **Approbation de l'évolution des tarifs du service Mooj ! Solidaire**
au 1^{er} janvier 2019

- **Indemnisation kilométrique des chauffeurs** : à 0,40 €/km (soit +8 %).
- **Participation des bénéficiaires** : tarif unique à 2 €.

| Garantie d'emprunt **Immobilière PODELHIA**- financement de 7
logements locatifs sociaux sur la Commune de Beaupréau-en-Mauges
(Commune déléguée de Beaupréau) > montant de l'emprunt = **830 000 €**
- Garantie d'emprunt de Mauges Communauté = **70 %**

- > **Approbation du marché de prestations de services**
« promotion du tourisme et la gestion de l'office de
tourisme communautaire » - 660 000 € TTC.

MAUGES TOURISME va exercer la compétence de la promotion touristique pour le compte de MAUGES COMMUNAUTE qui est son actionnaire majoritaire. On a une relation de client fournisseur entre les deux structures, l'une passant une commande à l'autre, même si la gouvernance de la SPL est effectivement composée de représentants de MAUGES COMMUNAUTE, mais également de représentants des 6 communes adhérentes. Des marchés seront confiés à cette société, lui générant des revenus qui permettront à la société de porter sa compétence.

Les 660 000 € sont destinés à couvrir les frais de promotion touristique sur l'ensemble des communes des Mauges (personnel, communication, etc.). Il a été décidé de soutenir l'action d'ANGERS TECHNOPOLE, destiné au développement des nouvelles technologies.

ANGERS TECHNOPOLE est une structure qui anime des actions dans le domaine des nouvelles technologies. A été associé l'ensemble des EPCI de Maine-et-Loire, pour accompagner de jeunes sociétés dans le domaine des nouvelles technologies. L'année 2018 est la première année de coopération. Reste à définir la convention pour arrêter le niveau d'activité, d'investissement, d'animation. Actuellement, on est sur une adhésion de principe mais on doit encore plus avancer.

- | **Attribution d'une subvention à Angers Technopole = 17 000 € pour l'année 2018.**
- | **Cession d'1 terrain de 2 531 m² à Astuce et Paysage - ZA La Menancière / La Pommeraye - 25 310 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 4 928 m² à la SCI Loice Allaire - ZA La Pierre Blanche / Jallais - 59 136 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 9 297 m² à la SARL Transport Morille - ZA Les 3 Routes Est / Chemillé - 139 455 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 13 959 m² à NORFEED Production - ZA Les 3 Routes Ouest / Chemillé - 209 385 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 845 m² à la SCI COMETAL - ZA Les 3 Routes Est / Chemillé - 12 675 € HT.**
- | **Cession d'1 terrain de 211 m² à Guillaume CAILLEAU - ZA du Bon René / Chanzeaux - 2 110 € HT.**
- | **Desserte fibre optique Bousseau TP et SARL PÉLISSIER > participation financière de 400 € pour chacune des entreprises.**

| **Engagement** d'une **étude patrimoniale** à l'échelle de Mauges Communauté pour mettre en valeur la transversalité du patrimoine en lien avec de nombreuses politiques territoriales.

> **Animer une démarche territoriale impulsée par les 6 maires de Mauges Communauté :**

Une approche ascendante par une collaboration des 6 communes nouvelles :

- Mobiliser tous les acteurs du territoire pour inventorier les qualités et initiatives territoriales en cours.
- Dresser un état des lieux global et dynamique et favoriser l'émergence d'un projet.

Un cabinet extérieur pour accompagner la démarche, comprenant 2 volets :

Un volet **animation territoriale** (mobiliser les acteurs) et **une compétence patrimoine**

Il convient de définir l'intérêt communautaire du patrimoine de MAUGES COMMUNAUTE, entre ce qui relève de la compétence des communes et de celle de MAUGES COMMUNAUTE, sans dessaisir les communes de leur patrimoine. On doit faire émerger les sites patrimoniaux majeurs qui seraient d'intérêt communautaire. Ce travail est confié aux élus et acteurs associatifs des 6 communes. Ceci permettra de faire l'inventaire du patrimoine des Mauges. Ce patrimoine est parfois porté par des associations locales. L'attention doit être portée sur ce patrimoine très riche et précieux, sans déposséder le territoire de ses pépites et faire valoir ce qui mérite d'être mis en synergie, en commun à l'échelle de MAUGES COMMUNAUTE.

| **Expérimentation** d'une **action de prévention** auprès des **seniors** qui s'appuie sur l'expertise du CLIC dans le cadre du **plan gériatrique de Mauges-sur-Loire**.

| **Organisation** d'un **événement sportif** en lien avec le **centre local du handicap** – Le 19 mai 2019 à Chaudron-en-Mauges.

Mauges sur Loire est force de proposition pour promouvoir l'adaptation du logement pour les seniors.

Organisation de la réunion « Concertation citoyenne » du 7 février

Richard Cesbron souhaite assurer la promotion de la soirée Concertation citoyenne qui a lieu jeudi prochain 7 février à 20 heures, au complexe sportif de la Moine à Saint Germain. L'objectif de cette réunion est de pouvoir enrichir un argumentaire autour des solutions proposées par les participants et initier une démarche collaborative en direction des citoyens de Sèvremoine. Il convient de réfléchir à la gouvernance et à l'organisation de Sèvremoine sur l'après 2020. Il est important de rappeler que cette concertation n'a pas de lien avec le Grand Débat National. Pour cela, une stratégie de communication a été mise en place. Il a été souhaité que tous les Sevréens soient conviés lors des vœux communaux 2019. L'invitation a également été faite par voie de presse et affichage dans les mairies. Les associations de Sèvremoine ont également été toutes invitées. Pour que le débat soit enrichi par la participation d'un panel représentatif de la population, 1 000 Sevréens ont été tirés au sort pour être conviés à participer à cette soirée du 7 février. Il est possible que même des élus aient été tirés au sort.

Lors de la soirée seront évoquées les élections municipales de 2020. On souhaite une mise à niveau de l'information, les habitants étant plus ou moins informés des modalités d'organisation des prochaines élections municipales. Seront ensuite présentées quelques dispositions qui sont inscrites dans la Charte de Sèvremoine, notamment la représentativité sur les listes. Ensuite on abordera les éléments que le conseil municipal privé de juin 2018 a pu arrêter, notamment la participation de conseillers municipaux consultatifs dans l'organisation future de Sèvremoine. On indiquera les éléments que le G27 n'a pas pu arrêter. Un argumentaire est à imaginer. La participation des citoyens est importante pour le construire.

Pour cela, quatre thématiques vont être développées : le mode de désignation des conseillers consultatifs, le mode d'expression pour la participation citoyenne, le rôle des conseillers consultatifs par commune déléguée et par projet. Ces quatre thématiques seront déclinées en neuf ateliers. Il est souhaité que les administrés puissent participer. Cette concertation citoyenne aura lieu au complexe sportif de la Moine à Saint Germain, puisque l'équipement est suffisamment dimensionné pour accueillir un nombre de participants conséquents, dans des conditions plutôt confortables, notamment de chauffage. Dans les 9 ateliers, les groupes seront assez restreints pour que chacun puisse s'exprimer convenablement. Un temps de restitution terminera la soirée puis un moment de convivialité.

Organisation du Grand Débat National en Sèvremoine

Monsieur le maire informe que des cahiers d'expression citoyenne sont ouverts dans chaque commune déléguée. Ils seront remontés au niveau national avant le 22 février. Un référent départemental organise ce grand débat. Le débat a été évoqué en bureau des maires. Il est proposé a minima des réunions par quartiers. On doit identifier des citoyens qui seraient volontaires pour en assurer l'animation. Un cadre est proposé avec des thématiques : la démocratie, la transition énergétique par exemple. Des kits sont fournis par le Gouvernement. Des salles municipales et des kits pourront être mis à disposition des organisateurs. Ces réunions sont à prévoir avant le 15 mars, date limite. Des contacts ont été pris avec des citoyens qui ont manifesté leur intérêt pour ce grand débat, y compris pour en être les animateurs. Quelles seront les modalités ? Faut-il des séances comprenant systématiquement les 4 thématiques ? Faut-il prévoir une séance par thématique ? Les personnes déjà contactées pour l'animation, la jugent un peu lourde, à l'échelle de Sèvremoine. Aussi, monsieur le maire lance un appel aux citoyens volontaires, mais sans qu'il soit souhaitable que des élus se proposent. Il faut un débat entre citoyens, pour une dimension la plus directe retenant l'expression de ceux-ci.

De même, monsieur le maire informe qu'il a eu des contacts avec l'attaché parlementaire du député de la circonscription qui propose ses services, afin de faciliter le débat et de rédiger ensuite d'un compte-rendu relatant les propos tenus. La presse ne manquera d'interpeller des lecteurs qui seraient volontaires pour animer les débats, sans qu'il soit souhaitable une décision par un vote. On est dans une soirée d'expression. Le principal enjeu est de veiller à ce que toutes et tous puissent s'exprimer.

Laurence Adrien-Bigeon tient à exprimer deux remarques. En dehors de la presse quelle communication est prévue ? Comment les citoyens vont être informés qu'ils peuvent prendre la parole ? De plus, Laurence Adrien-Bigeon s'interroge sur le rôle de l'attaché parlementaire. Les cahiers d'expression viennent d'un mécontentement par rapport au Gouvernement. Or, le député, de la même couleur politique que le Gouvernement, ne serait là que pour ouvrir les portes de la salle ?

Monsieur le maire répond qu'il ne fait que rapporter un échange téléphonique avec l'attaché parlementaire du député de la circonscription, Denis Masségli. L'attaché parlementaire souhaitait s'assurer que le débat pourrait avoir lieu avec une participation a minima des attachés parlementaires.

Il était proposé de ne faire qu'une réunion sur l'ensemble de Sèvremoine. Monsieur le maire a rappelé son souhait d'une proximité territoriale. La première communication est celle d'aujourd'hui. Des premiers contacts ont été pris avec des citoyens déjà engagés dans des associations en relation avec les questions énergétiques, se sentant impliqués par les questions de société. Il ne faut pas "se marcher sur les pieds" sur des questions d'agenda ou de salle. Des citoyens sont peut-être en capacité d'animer les séances collectives où les participants souhaitent s'exprimer. Quoi qu'il en soit, il faut s'assurer que les conditions d'écoute et d'expression soient garanties. Toutefois, a priori, les membres d'une première association contactée sont en manque de disponibilité pour animer ce débat. Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à lui faire connaître les personnes ou les associations susceptibles d'animer localement le Grand Débat National. L'organisation doit cependant être faite pour le 15 mars, sachant qu'en raison des vacances scolaires les réunions ne pourront se dérouler avant la dernière semaine de février.

Monsieur le maire rappelle qu'un site internet spécifique au Grand Débat National a été ouvert par le Gouvernement. Tous les débats proposés sont référencés sur ce site. Tout citoyen peut apporter sa contribution. Apparemment, aucun autre débat que celui envisagé par les élus de Sèvremoine n'est, à ce stade, déclaré, de même que sur le reste du territoire des Mayes.

Commission Espaces Naturels

Pierre DEVECHE a fait part de son souhait de ne plus participer à la commission Espaces Naturels. Cette décision est prise en compte à dater de ce jour, le conseil municipal acte ce souhait.

Démissions du conseil municipal de Pascal Esnard et de Marie-Claire Starel

Pascal Esnard a présenté sa démission du conseil municipal.

Marie-Claire Starel souhaite prendre la parole.

"Cela fait bientôt onze ans que j'ai été élue maire de Saint Crespin, puis vice-présidente de la communauté de communes Moine et Sèvre, en charge de la culture et membre du bureau de Scènes de Pays. Ce sont onze années que j'ai vécues, avec passion, qui sont très difficiles de résumer en quelques mots. J'ai beaucoup appris. Cela m'a élargi le cœur. J'ai rencontré des élus, des agents, des habitants super motivés par leur territoire, qui s'engagent, qui mouillent leur chemise, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au détriment parfois de leur vie personnelle et familiale. J' imagine que vous vous reconnaissez un peu dans ce tableau.

J'étais une femme de la ville. J'ai vraiment appris la richesse d'un territoire rural. Je me suis battue pour lui donner encore plus de vie, tant à Saint Crespin qu'au niveau de la culture qui est mon domaine de prédilection, dont j'ai vu toute l'importance en corrélation avec le lien social, l'éducation, la démocratie.

Pourquoi arrêter l'aventure me direz-vous ? D'abord je commence à me sentir un peu fatiguée. J'ai envie de prendre du temps avec mon mari. Cela fait onze ans que je ne vis pas assez avec l'homme que j'aime. J'ai envie de lire, de me poser, de flâner. Ces besoins sont devenus beaucoup plus pressants parce que je ne suis plus nourrie (je parle avec ma sensibilité, cela ne veut pas dire que c'est la réalité pour tout le monde) par la forme que prend la commune nouvelle. Je suis une femme de terrain, de proximité, de contact. L'humain est au cœur de ma mission d'élue. Or, je me sens souvent mise dans une petite case beaucoup trop étroite pour moi, où je ne peux plus exercer mes compétences comme j'aimais et où par ma présence (c'est le jeu de la démocratie) je cautionne des choix que je ne partage pas toujours. Je me mets en difficultés par rapport aux engagements que j'ai pris devant les habitants qui m'ont élue en 2014.

Plus je vieillis, plus je me rends compte, c'est une conviction profonde, qu'un des buts sur terre est de grandir en humanité. Je veux rester fidèle à moi-même. J'aspire aussi à des relations, je dirais plus pacifiées peut-être, avec Didier et certains collègues, puisque nous ne partageons pas souvent les mêmes valeurs.

Je voudrais aussi affirmer ce qui est clair pour moi, que la commune nouvelle est une bonne chose. Je suis fière du choix que nous avons fait tous ensemble et des résultats : plus de moyens, plus d'expertise, plus de visibilité dans le paysage politique, plus de poids.

Je terminerais en disant qu'un oiseau pour voler a besoin de deux ailes, une pour l'ambition, la stratégie, les grands projets et une autre au service des habitants dans les communes historiques avec de plus petits projets, de la co-construction.

Je vous souhaite à tous une très belle continuation. A Sèvremoine de continuer à avoir de beaux projets. J'ai un merci particulier pour les élus de Saint Crespin. J'ai vécu avec eux des choses inestimables. Merci à Christophe Caillaud qui va prendre ma suite. Merci au service culture, en particulier à Maryline Ménahèze, mon binôme, et à Sylvie Bahuaud qui lui a précédé, merci à la commission Culture et Patrimoine. Nous pouvons être fiers de tout ce que nous avons réalisé. Merci à Claire Baubry, Julien Chambaraud et Christian Rousselot. Je leur fais totalement confiance. Merci à vous tous d'accepter mon départ avec ouverture, cela m'a beaucoup aidé à cheminer dans cette décision difficile. Merci à tous mes collègues maires pour tout ce nous avons vécu et traversé ensemble. Merci à l'ensemble des agents pour notre partenariat et bravo à chacun de vous pour votre investissement et la qualité unique que vous apportez.

Je vous propose en fin de conseil municipal non pas les actualités de la commission Culture et Patrimoine cette fois-ci, mais de trinquer ensemble à tous les projets à venir. Avec la galette qui sera offerte par Sèvremoine, nous sommes bien encore dans la co-construction."

Laurence Adrien-Bigeon demande à intervenir.

"Marie-Claire, je tenais à te remercier au nom du groupe Un nouvel Élan pour ton engagement au sein de la commission Culture de Moine-et-Sèvre dans un premier temps puis de Sèvremoine ensuite. Bibliothèque, musée, mégalithes, lecture publique, spectacles vivants ont dû faire partie de ton vocabulaire quotidien pendant toutes ces années. Au-delà de tous les moments forts que nous avons vécus, permets-moi d'en garder un, celui qui a été reconnu au niveau régional alors que j'étais conseillère régionale. Il s'agit de l'inventaire immatériel du patrimoine industriel qui a donné lieu à un ouvrage documenté et à un DVD riche en enseignements, tant sur le plan historique, social que culturel. Un travail de mémoire indispensable sur l'histoire industrielle de notre territoire : des histoires, des familles, qui font le lien par leur témoignage entre les générations, entre les hommes. Sans l'Art, il n'y a pas d'Histoire, sans l'Histoire il n'y a pas de Culture et la Culture est l'Art de la démocratie.

En tant qu'adjoite à la culture, il faut savoir rester humble, ce que tu as su faire parfaitement. J'espère que la personne qui te remplacera aura cette qualité. Je ne te cache pas que c'est aujourd'hui une de mes craintes, mais certains talents peuvent encore se révéler. Je garde donc espoir.

Malgré tout je reste perplexe quant à ta démission. Les élections ont eu lieu en mars 2014 et dès la fin de l'année 2014 et début 2015 vous venez, vous les maires, nous expliquer qu'il serait formidable de passer en commune nouvelle. Nous, élus de la minorité, n'étions pas au courant de ce projet. D'ailleurs, tu l'as dit Didier, notre groupe déplore aujourd'hui la démission de Pascal Esnard, très impliqué dans le mandat précédent, mais qui ne trouve plus d'intérêt à rester dans celui-ci, pour les mêmes raisons que tu évoques Marie-Claire : la perte de proximité, que tout se décide d'en haut. Néanmoins, pour Pascal comme pour nous, ce n'est pas quelque chose que nous avons choisi. Si Pascal comme nous se sent éloigné des décisions, car prises en bureau des maires, puis en bureau élargi, ce n'est pas ton cas. La perte de pouvoir que tu évoques dans la presse, le fait de ne pas être informée de ce qui se passe dans ta commune, c'est la conséquence immédiate de la décision collégiale que vous avez prise, de la décision que tu as prise. C'était me semble-t-il le contrat de départ. Non ?"

Monsieur le maire souhaite répondre pour partie à cette intervention, notamment sur la question de la commission Culture et Patrimoine de Sèvremoine. Monsieur le maire précise qu'il reste encore beaucoup de projets majeurs à porter avant la fin du mandat qui interviendra en mars 2020, soit dans à peine plus d'un an. Pour pouvoir garantir l'efficacité de cette commission et de la continuité des travaux, c'est justement une proposition de continuité qui est faite, en valorisant tout l'investissement des conseillers délégués qui étaient déjà au côté de Marie-Claire Starel sur cette question de la culture : Claire Baubry pour le patrimoine, Julien Chambaraud pour la lecture publique. La proposition est de poursuivre avec un membre actif de cette commission, dans une volonté de continuité : Christian Rousselot. On répartit les thématiques de la commission Culture et Patrimoine : Claire sur le patrimoine, Julien conserve la lecture publique et Christian aura une délégation sur les arts visuels et vivants. Il est donc prévu une animation de la commission de manière collégiale, sur des valeurs sûres, celles déjà exercées depuis le début du mandat. Chacun a une délégation dans son domaine spécifique. Mais tous les trois sont invités à se concerter dès lors que des décisions seront à prendre. Charge à tous les trois de préparer les commissions, de les animer, pour préserver la dynamique de la commission culture.

Ces trois élus possèdent cette connaissance, cette habitude de travail, cette proximité entre chacun d'eux qui leur permettra d'assurer cette mission.

On a défini une organisation par pôles. La culture et le patrimoine font partie du pôle service à la population. Richard Cesbron continuera à assurer la coordination de ce pôle à laquelle appartient la commission Culture et Patrimoine.

Nouvelle organisation des commissions Bâtiments

Monsieur le maire informe qu'Hervé Launeau, pour des raisons professionnelles, ne peut plus cumuler ses activités professionnelles, sa fonction de maire délégué de la Renaudière et l'animation de la commission Bâtiments qui est très lourde, car Sèvremoine dispose d'un patrimoine bâti très important, avec de nombreux projets. Hervé Launeau a demandé que ses fonctions d'élu soient aménagées, sans cependant tout abandonner. Hervé Launeau reste cependant bien élu au conseil municipal, assure ses responsabilités de maire délégué de la Renaudière jusqu'en mars 2020, mais se retire de la commission bâtiments et de son animation. Aujourd'hui, on a bien une équipe en place pour la commission Bâtiments :

- Eric Chouteau secteur Sud
- Jean-Michel Pasquier secteur Est
- Jean-Luc Tilleau secteur Ouest
- Appui de Sylvain Rousteau pour la participation aux commissions de sécurité

Rappel : Paul Manceau continue à assurer la coordination du Pôle Développement

L'équipe est rodée, avec une claire répartition des rôles, de bonnes habitudes de travail, avec la commission et les services. Ce fonctionnement collégial permettra, sans adjoint, que chacun porte une délégation, non plus sur une thématique mais sur un secteur géographique, dans un domaine de compétence complet. Chacun aura un plus de responsabilité dans un domaine qu'il connaît bien, mais encadré par une animation collégiale.

Organisation des services techniques

Est officialisé le rôle de Paul Manceau en tant qu'élu en charge des services techniques, en binôme avec le directeur, Emmanuel Le Huby. La nouvelle organisation des services techniques n'est en place que depuis 7 mois, des ajustements sont à prévoir, il faut corriger dès que possible certains dysfonctionnements. En réalité, on officialise une organisation existante.

Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018.

DELIBERATIONS

1. Finances

DELIB-2019-001

Rapport d'orientations budgétaires 2019 et débat d'orientations budgétaires

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientations budgétaires a pour but :

- d'informer le conseil municipal de la situation économique, juridique et financière de la collectivité,
- d'éclairer les choix du conseil municipal lors du vote du budget au regard du contexte national et local,

- d'appréhender les différentes contraintes et opportunités qui pourront s'appliquer dans la collectivité,
- de prendre connaissance des projets envisagés par le maire et ses adjoints durant l'exercice à venir.

Le rapport doit obligatoirement présenter et détailler les thèmes suivants :

- les grandes orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur du conseil municipal de Sèvremoine, le rapport d'orientations budgétaires 2019 a été adressé aux conseillers municipaux le vendredi 22 janvier dernier.

Mathilde Guémard, responsable du service Finances de Sèvremoine rappelle que le rapport d'orientations budgétaires est obligatoirement présenté au conseil municipal, donnant lieu au débat d'orientations budgétaires.

Rapport d'orientations budgétaires du budget principal de la commune

2.1. Partie 1 : Éléments de contexte économique et financier pour l'année 2019

ROB PARTIE 1 – contexte

Loi de finances 2019 : fiscalité

(9,2 M€, 41 % des recettes réelles de fonctionnement 2018)

- Pas de précision sur mécanisme de compensation suite réforme TH (loi de finances 2018) : suppression progressive en 3 ans et sous condition de ressources pour 80 % des foyers fiscaux de la TH (30 % en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020)
- 2018 : TH = 4,9 M€ soit 22 % des recettes réelles de fonctionnement 2018
- Attente réforme pour révision valeur locative TH TF
- **Réforme sur l'ensemble de la fiscalité locale** (1^{er} semestre 2019)

ROB PARTIE 1 – contexte

Loi de finances 2019 : dotations

(7,6 M€ / 34 % des recettes réelles de fonctionnement 2018)

- Commune nouvelle : maintien de la Dotation de solidarité rurale (DSR) pour les années 2016 2017 2018 (cumul DSU et DSR)
- LF 2018 : suppression du mécanisme de sortie en 3 ans de la DSR pour les communes nouvelles
- LF 2019 : pas de réinstauration du mécanisme de sortie
 - ⇒ Perte de **1,2 M€ de DSR** en 2019 + 0,15 M€ de Dotation nationale de péréquation
 - ⇒ Conservation de **1,5 M€ de DSU** (Valeur 2018)

Mathilde Guémard ajoute que la commune perd en 2019 également une partie de la dotation nationale de péréquation qui passe de 400 000 € à 150 000 €.

Pierre Devêche souhaite une explication. Cette baisse serait due à la politique fiscale de la commune/

Mathilde Guémard explique que l'effort fiscal de la commune, c'est-à-dire la capacité à solliciter l'impôt pour financer les dépenses, diminue en raison de la stabilité des taux d'imposition votée par la commune nouvelle. Plus la commune augmente son imposition, plus elle est récompensée par une dotation de l'Etat.

2.2. Partie 2 : Orientations générales du territoire

ROB PARTIE 2 – orientations générales du territoire

Sèvremoine :

PPI 2017 – 2022	2017 -2018	2019	2020	2021	2022	PPI 2019 - 2022
	18 M€	9 M€	9 M€	9 M€	9 M€	36 M€
	21,1 M€	19,3 M€	19 M€	13,8 M€	8,2 M€	60,4 M€
	16,1 M€					

ROB PARTIE 2 – orientations générales du territoire

Mauges Communauté :

Recettes :

- Attribution de compensation :
 - Pas de transfert de compétence en 2019 → 1 057 907 €
 - 2020 transfert compétence eau et assainissement (dont partie eaux pluviales intégrée au budget principal) → baisse de l'AC à prévoir
- Soutle 4 M€ suite au transfert compétence économique au 1^{er} janvier 2017 : versements 1 M€ par an 2017 – 2020 au budget annexe bâtiments
- Entretien points d'apport volontaire : 23 053,33€ de participation de Mauges Communauté en 2018

ROB PARTIE 2 – orientations générales du territoire

Mauges Communauté (suite) :

Dépenses :

- Reversement de la taxe d'aménagement 27 554,79€ en 2018
- Autorisations droit du sol : contribution 2018 de Sèvremoine 109 852,50€

Société publique locale Mauges Tourisme : prise de capital 10 000 € versés en 2018

Mathilde Guémard informe que le rapport d'orientations budgétaires de Mauges Communauté a été validé à l'occasion de la réunion du conseil communautaire de la semaine dernière. Certains éléments chiffrés ont été précisés : coûts de l'extension des zones d'activités économiques, de la capitalisation dans la société d'économie mixte locale chargée de la mise en œuvre du plan d'action pour les énergies renouvelables, du programme local de l'habitat, de la constitution d'une plateforme territoriale pour la rénovation énergétique, de la prévention des inondations, de la sécurisation du réseau d'adduction en eau potable du secteur de Champtoceaux.

2.3. Partie 3 : Situation financière 2018

ROB PARTIE 3 – situation financière 2018

CAF brute corrigée 2018 : 5,9 M€ soit 237 €/habitant
(contre 178 €/hab pour les communes de 20 000 à 50 000 hab, sources DGCL)

CAF nette corrigée 2018 : 3,9 M€ soit 152 €/habitant
(contre 73 €/hab pour les communes de 20 000 à 50 000 hab, sources DGCL)



Précision : la capacité d'autofinancement est corrigée des mouvements financiers avec Mauges Communauté dans le cadre du transfert de la compétence économique.

2.4. Partie 4 : Fonctionnement 2019 - dépenses

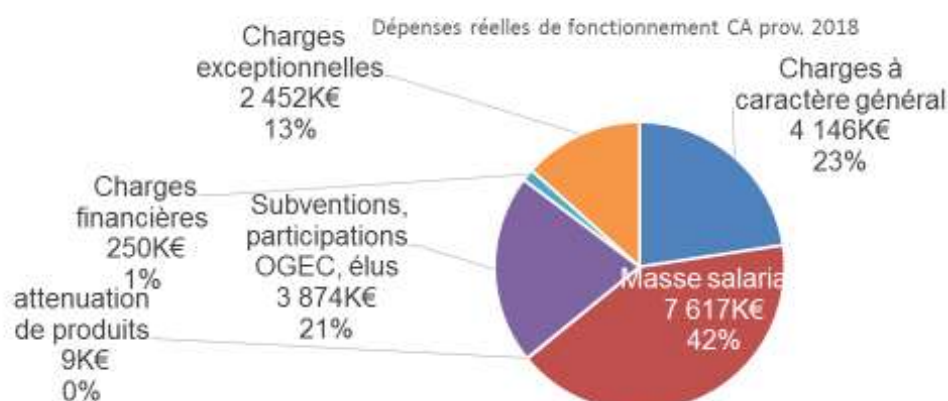
ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

Dépenses réelles de fonctionnement :

Principe général pour 2019 : Maîtrise des dépenses à poursuivre, niveau bien inférieur aux autres collectivités de même strate:

- CA 2016 (corrigé) : 736 €/hab (1 426 €/hab commune même strate)
- CA 2017 (corrigé) : 646 €/hab (1 403 €/hab)
- CA prov 2018 (corrigé) : 678 €/hab

Prévision 2019 : 18,4 M€ (hors dépenses imprévues) / 18,5 M€ BP 2018



Charges exceptionnelles : 2 000 000 € reversés au budget Bâtiments, perçus de Mauges Communauté, parts 2017 et 2018 de la soule.

ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

DF - Charges de personnel 2019 : 8 210K€ prévus, +1,9 % / BP 2018

- Charges de personnel 2018
- Impact réorganisation ST sur 1 année
- Application du GVT sur l'ensemble des charges
- Décisions politiques RH (harmonisation RI, astreintes, reprise du restaurant scolaire de SC, nomination d'agents contractuels, temps de travail...)
- Créations de poste envisagées : informatique, RH, vieillissement
- Taux de cotisation CNRACL augmenté

	2016	2017	2018
Sèvremoine	277 €	290 €	297 €
Commune même strate population (source dgcl)	755 €	761 €	

ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

DF - Charges de personnel : état des lieux du personnel communal

La Commune comptait 315 agents au 31/12/2018 pour 218,96 ETP

La Commune comptait 331 agents au 31/12/2017 pour 229,26 ETP

Organisation du temps de travail	
Durée annuelle du temps de travail	1 607h
Nombre de jours de CP	25 jours pour un agent à temps plein sur 5 jours
Nombre de jours d'ARTT	10 jours de RTT pour un agent à 37h
Nombre de jours fractionnement	2 jours suivant conditions
Journée de solidarité	Lissée dans le calcul de la durée hebdomadaire

ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

DF - Charges à caractère général 2019 : 4 315K€ prévus (hors DAL) contre 4 399K€ (hors DAL) prévus en 2018 soit – 0,02%

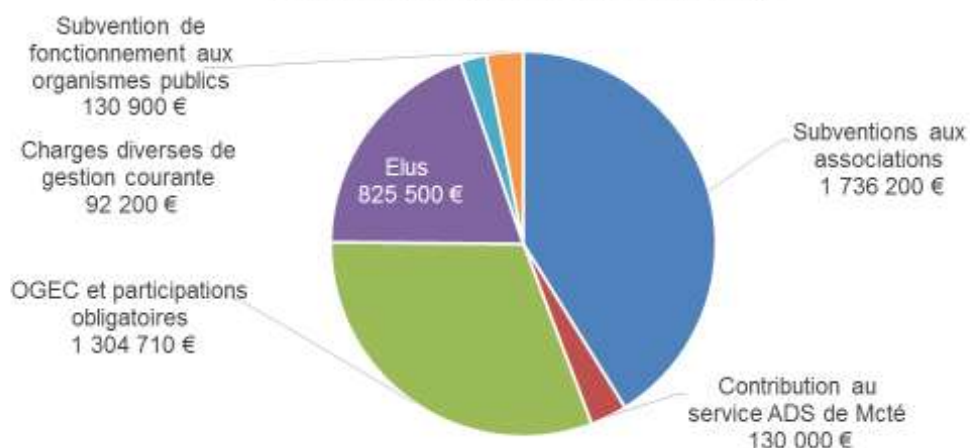
	2016	2017	2018
Sèvremoine	181 €	165 €	162 €

ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

DF - Charges de gestion courante 2019 : 4 219K€ prévus, +2 %/ BP 2018

- OGEC : 1 225 K€ prévus (1 135 K€ versés 2018) + 2% par rapport au BP 2018

Composition des charges de gestion courante 2019



ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

DF - Charges financières 2019 : 207K€ prévus, -25 % / BP 2018

	2016	2017	2018
Sèvremoine	19 €	13 €	9,7 €
Commune même strate population	71 €	37 €	



Sources : extraction logiciel Webdette selon

ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

Structure de la dette : 19 emprunts (dt 1 à taux variable)



Sources : extraction logiciel Webdette selon

ROB PARTIE 4 – dépenses fonctionnement 2019

DF - Dépenses d'animation locale 2019 : 256 810 € prévus

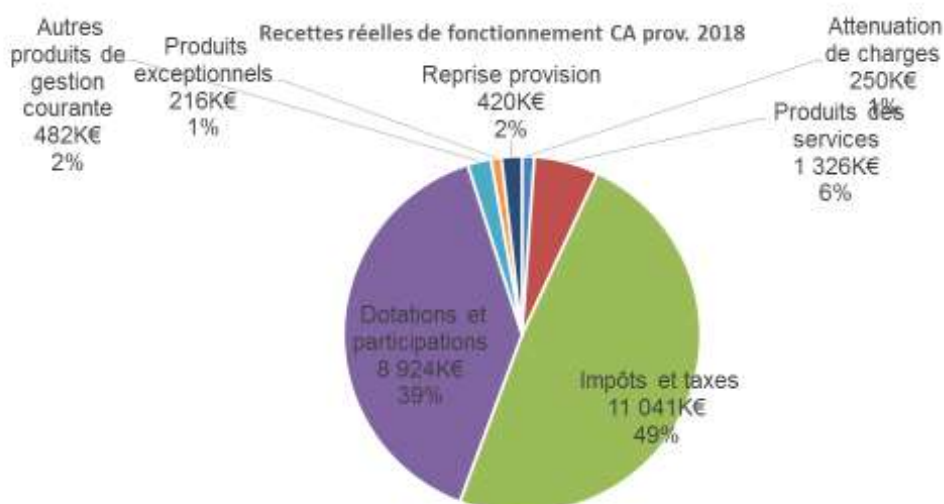
	Pop municipale 1er janvier 2018 (RP INSEE 2015)	Budget (=10€*pop)	Réalisation 2018	Réalisation 2017
Le Longeron	2 184	21 840 €	10 945 €	10 557 €
Montfaucon-Montigné	2 222	18 731 €	18 499 €	24 945 €
La Renaudière	1 045	10 450 €	4 537 €	4 746 €
Roussay	1 243	12 430 €	6 420 €	7 898 €
Saint-André-de-la-Marche	2 958	29 580 €	17 221 €	12 577 €
Saint-Crespin-sur-Moine	1 586	15 860 €	15 564 €	8 200 €
Saint-Germain-sur-Moine	2 957	29 570 €	27 555 €	13 882 €
Saint-Macaire-en-Mauges	7 382	73 820 €	52 226 €	63 021 €
Tillières	1 810	18 100 €	9 379 €	5 544 €
Torfou	2 185	21 850 €	7 699 €	7 532 €
Sèvremoine	25 572	252 231 €	170 044 €	158 915 €

2.5. Partie 5 : Fonctionnement 2019 - recettes

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

Recettes réelles de fonctionnement :

Principe général pour 2019 : stabilité des recettes, perte de la DSR (1,2 M€) et d'une partie de la DNP → 20,2 M€ soit 790 €/hab



ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF – Impôts et taxes 2019 : 11 087 K€, +2 % / BP2018

- stabilité de l'attribution de compensation 1 057 K€
- autres taxes : 600 K€
- mécanisme de lissage pour les 3 impôts locaux, augmentation du produit suite l'évaluation nominale des bases d'imposition.

Montants impôts 2017 : 9,3M€ (y c compensations),

Montants impôts 2018 : 9,6M€ (y c compensations)

Montants impôts 2019 : 9,7M€

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF – Impôts (TH)

Communes	Taux TH 2016 (%)	Taux TH 2017 (%)	Taux TH 2018 (%)
La Renaudière	17,55	24,01	23,04
Roussay	16,91	23,39	22,63
St Crespin sur Moine	14,90	21,87	21,61
Montfaucon Montigné	13,73	20,79	20,89
Torfoü	12,85	19,54	20,06
Tillières	13,93	21,21	21,17
Le Longeron	14,77	21,52	21,38
Saint-André de la Marche	17,87	23,99	23,02
Saint Germain sur Moine	16,35	22,7	22,16
Saint Macaire en Mauges	12,85	19,33	19,92
CC Moine et Sèvre	8,47	-	

Taux cible 21,11 %

Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	4 ans
---	-------

Taux votés	21,11
------------	-------

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF – Impôts (TFB)

Communes	Taux TFB 2016 (%)	Taux TFB 2017 (%)	Taux TFB 2018 (%)
La Renaudière	25,36	24,75	24,15
Roussay	22,82	22,44	22,07
St Crespin sur Moine	18,69	18,69	18,69
Montfaucon Montigné	19,87	19,76	19,66
Torfoü	18,38	18,41	18,44
Tillières	20,54	20,37	20,21
Le Longeron	19,33	19,27	19,22
Saint-André de la Marche	22,54	22,19	21,84
Saint Germain sur Moine	19,29	19,23	19,18
Saint Macaire en Mauges	15,50	15,79	16,08
CC Moine et Sèvre		-	

Taux cible 18,72 %

Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	11 ans
---	--------

Taux votés	18,72
------------	-------

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF – Impôts (TFNB)

Communes	Taux TF 2016 (%)	Taux TF 2017 (%)	Taux TF 2018 (%)
La Renaudière	56,62	54,91	53,63
Roussay	48,01	47,08	46,59
St Crespin sur Moine	39,54	39,38	39,66
Montfaucon Montigné	43,05	42,57	42,53
Torbou	37,22	37,27	37,76
Tillières	43,03	42,55	42,51
Le Longeron	43,37	45,59	45,24
Saint-André de la Marche	46,69	45,88	45,51
Saint Germain sur Moine	39,01	38,9	39,22
Saint Macaire en Mauges	38,45	38,39	38,76
CC Moine et Sèvre	1,99	-	

Taux cible 42,17 %

Durée de lissage à compter du 1er janvier 2017	11 ans
---	--------

Taux votés	42,17
------------	-------

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF – Impôts

BASES NETTES IMPOSEES en €

	2018	2019	2020	2021	2022
Bases nettes de TH	23 460 456	23 929 665	24 408 258	24 896 424	25 394 352
Bases nettes THLV	161 198	161 198	161 198	161 198	161 198
Bases nettes de FB	19 999 585	20 399 577	20 807 568	21 223 720	21 648 194
Bases nettes de FNB	1 210 607	1 222 713	1 234 940	1 247 290	1 259 762

TAUX D'IMPOSITION

	2018	2019	2020	2021
TH	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%
TFB	18.72%	18.72%	18.72%	18.72%
FNB	42.17%	42.17%	42.17%	42.17%

PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES en €

	2018	2019	2020	2021	2022
TH	4 952 102	5 051 552	5 152 583	5 255 635	5 360 748
THLV	34 394	34 029	34 029	34 029	34 029
TFB	3 748 127	3 818 801	3 895 177	3 973 080	4 052 542
FNB	510 496	515 618	520 774	525 982	531 242
TOTAL	9 245 119	9 420 000	9 602 563	9 788 726	9 978 560

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF – Impôts

	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Total produits	9 245 119	9 420 000	9 602 563	9 788 726	9 978 560
Evolution annuelle	230 256	174 881	182 563	186 163	189 834
Compensation	354 958	310 000	310 000	310 000	310 000
TOTAL fiscalité	9 600 077	9 730 000	9 912 563	10 098 726	10 288 560

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF – Dotations et participations 2019 : 7 208 K€, -17 % / BP2018

82% de ces recettes sont des dotations en 2018 :

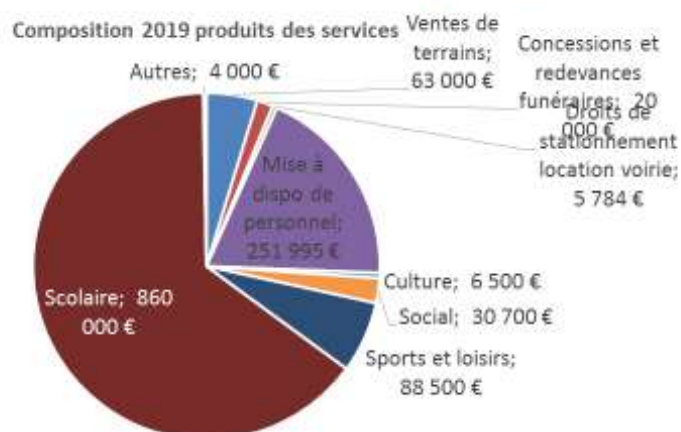
- DF : 4,6 M€ soit 20% des recettes réelles de fonctionnement 2018 de la commune nouvelle
- DSU : 1,5 M€ soit 6%
- DSR : 1,2 M€ soit 5%
- DNP : 0,3 M€ soit 2%

2019 : Perte DSR et une partie DNP soit 1,3M€

Autres dotations : 1 M€ inscrits en 2019

ROB PARTIE 4 – recettes fonctionnement 2019

RF - Produits de services 2019 : 1 330 K€, stabilité par rapport 2018



RF – Recettes de gestion courantes (loyers) 2019 : 0, 486 M€, stabilité par rapport au réalisé 2018

2.6. Partie 6 : Investissement 2019

ROB PARTIE 4 – investissement 2019

Recettes d'investissement –

Compte tenu de la situation financière de la collectivité : pas d'emprunt.

Marges dégagées pour l'investissement en 2019 :

- 710 K€ FCTVA
- 828 K€ de subventions
- 230 K€ taxe aménagement
- Capacité d'autofinancement 2018 (provisoire) : 3 314 K€
- Résultat global prov. Investissement

Dépenses d'investissement :

- inscription de 9 M€
- reste à réaliser de 4 M€
- reversement de Taxe aménagement Mauges Communauté 100K€
- remboursement du capital des emprunts 2 124 K€, montant en hausse par rapport à 2017 (1 716K€) suite au compactage qui a raccourci l'échéance de remboursement d'un grand nombre d'emprunts, stable / 2018.

2.7. Partie 7 : Prospective financière

ROB PARTIE 5 – prospective financière

Hypothèses :

- Niveau d'investissement à hauteur de 9M€/an jusqu'en 2022
- Hausse annuelle des charges de fonctionnement de 1% à partir de 2020 et 2 % des charges de personnel (GVT)
- Baisse de la DGF de 5% par an à partir de 2020
- Baisse de l'AC en 2020
- Pas de hausse des tarifs ni des taux d'imposition locaux (mais dynamique des bases)



ROB PARTIE 5 – prospective financière

Évolution des seuils intermédiaires de gestion :

En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018	2 019	2 020	2 021
Produits des services	1 990	1 713	1 328	1 330	1 344	1 357
Recettes fiscales	11 180	11 170	11 041	11 088	11 124	11 313
Dotations, compensations, subventions	8 840	8 926	8 924	7 208	6 789	6 571
Produits de gestion courante	22 000	21 810	21 291	19 627	19 257	19 241
Charges à caractère général	-4 684	-4 219	-4 147	-4 571	-4 601	-4 613
Charges de perso	-7 173	-7 457	-7 639	-8 210	-8 449	-8 618
Charges de gestion courante	-3 651	-3 873	-3 874	-4 220	-4 248	-4 277
Charges de gestion courantes	-15 509	-15 548	-15 660	-17 000	-17 298	-17 508
EXCÉDENT BRUT COURANT	6 491	6 261	5 631	2 626	1 959	1 733
Autres produits de gestion courante	1 492	1 376	482	486	486	486
Produits exceptionnels liés à la gestion courante	254	118	216	6	6	6
Charges exceptionnelles liées à la gestion courante	-200	-62	-452	-156	-156	-150
Charges pour provisions	0	-425	0	0	0	0
EXCÉDENT BRUT DE GESTION	8 037	7 260	5 677	2 962	2 295	2 075
Charges financières	-503	-331	-250	-206	-190	-146
Produits financiers + provisions	0	0	420	0	0	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	7 534	6 929	6 047	2 756	2 105	1 929
Remboursement du capital de la dette	-1 320	-1 717	-2 159	-2 124	-1 070	-898
CAF Nette du remb. De la dette	6 214	5 212	3 888	631	1 035	1 243

ROB PARTIE 5 – prospective financière

Financements des investissements :

En milliers d'euros	CA 2016	CA 2017	CA prov 2018	2 019	2 020	2 021
Dépenses d'équipement	5 447	9 318	6 522	9 000	9 000	9 000
Dépenses d'équipement incompressibles	5 103	8 673	5 961	8 177	8 177	8 177
Fonds de concours	344	645	561	823	823	823
Recettes d'investissement	8 026	6 935	5 849	2 437	3 856	3 058
Ressources propres externes	1 812	1 715	1 890	1 807	2 821	1 815
Produits net des cessions						
CAF	6 214	5 220	3 958	631	1 035	1 243
Emprunt	2 907		0	0	2 000	4 000
Résultats reportés	6 084	5 649	5 662	10 708	1 918	1 061
Résultat de clôture (non retraité)	10 880	13 242	11 708	953	261	1 065
Encours de dettes en milliers d'euros au 31/12/N	11 823	10 654	9 301	7 173	7 066	9 796
Capacité de désendettement (encours / CAF)	1.6	1.5	1.5	2.6	3.4	5.1
seuil (en année)	7	7	7	7	7	7
Respect équilibre légal	ok	ok	ok	ok	ok	ok

Pierre Devêche prend note qu'on devra avoir recours à l'emprunt à partir de 2020. Pourquoi ne pas y recourir plus tôt, sachant que les taux sont actuellement très bas et qu'ils peuvent être amenés à augmenter dans les années à venir ?

Monsieur le maire rappelle que la situation financière de Sèvremoine est très saine. Il est normal que la capacité d'autofinancement dégagée soit consacrée à l'investissement. On ne va pas spéculer sur les taux d'intérêt. Certes, la situation financière d'aujourd'hui n'est pas celle de demain. Celle-ci est amenée à être moins favorable dans les années à venir.

Laurence Adrien-Bigeon remercie le service Finances de Sèvremoine pour sa présentation claire et bien expliquée du rapport d'orientations budgétaires. Les orientations sont effectivement prudentes, tenant compte du contexte, de la dotation globale de fonctionnement qui baisse de 17 % cette année et qui baissera dans les années à venir. Il est donc important de contenir les charges si nous souhaitons garder une marge de manœuvre. Laurence Adrien-Bigeon se pose trois questions.

La première question concerne les politiques de services à la population et le bien vivre ensemble, notamment les dépenses d'animation locale. Aujourd'hui on n'a aucun retour des dépenses réalisées sur le budget des dotations d'animation locale. On pourrait même se demander si ce budget n'est pas un os à ronger donné aux maires délégués, afin de leur donner l'impression qu'ils ont encore un peu de pouvoir dans leur commune. Par ailleurs, il ne faudrait pas que l'on fasse un amalgame entre ce budget et les fameuses enveloppes des parlementaires, alors que les DAL pourraient au contraire être un formidable levier de démocratie participative, en les convertissant en budget participatif destiné aux projets des habitants et encadré par un règlement d'utilisation. Pourrait-on avoir un retour sur l'utilisation de la dotation d'animation locale 2018 de chacune des communes déléguées ? Celle-ci est calculée sur la base de 10 € par habitant soit environ 256 000 € en 2019. Or, en 2017 et en 2018 seulement 65 % de l'enveloppe ont été dépensés. Pourquoi ne pas ajuster le budget au réalisé, prévoir 170 000 € ou 180 000 € au budget, sachant qu'il s'agit d'argent public prélevé sur notre impôt, qu'il soit local ou national ?

Les charges de personnel représentent 42 % des dépenses de fonctionnement. On pourrait s'en réjouir car les communes de même strate se situent plutôt autour de 58 %. Certains services au public reposent

sur les associations, par conséquent sur du bénévolat. Les associations ont une place importante dans notre région et dans notre commune. Elles créent du lien social. Soit on fait le choix de les soutenir, dans ce cas comme envisagé en réunion de la commission Finances, on pourrait étudier la pyramide des âges des membres du bureau des associations, pour nous permettre d'anticiper les départs d'adhérents ou d'apporter un support juridique, en allégeant la partie administrative de la gestion de l'association. Soit on fait le choix de municipaliser certains services, on aura alors des conséquences sur les charges de personnel communal à anticiper. Des études pourraient-elles être faites en ce sens ?

Par ailleurs, Laurence Adrien-Bigeon n'a pas lu dans les différents documents, un plan de formation du personnel incitatif, permettant à des agents de faire des formations professionnalisantes, qualifiantes, en dehors des formations techniques obligatoires, telles que par exemple les préparations de concours. Qu'en est-il ?

Dernier point : les politiques en termes de transition énergétique. On nous a montré tout à l'heure la feuille de route de Mauges Communauté avec des grands projets intégrant des énergies renouvelables. Selon Laurence Adrien-Bigeon qui a regardé attentivement le P.P.I., on ne voit pas clairement de politique énergétique, mais peut-être est-elle cachée ? Ceci nous permettrait de faire des économies suite à la rénovation des bâtiments. Par exemple, un chauffage est prévu à l'école de Tillières, quel type de chauffage ? Par ailleurs, des liaisons douces sont envisagées. Une ligne budgétaire de 50 000 € est inscrite à cet effet en 2020, vraisemblablement pour la gare. Peut-on imaginer d'autres liaisons douces peut-être sont-elles prévues dans d'autres lignes budgétaires ? Ces liaisons douces sont importantes pour nos enfants quand ils se rendent à l'école.

En réponse, monsieur le maire précise que l'animation locale est bien du ressort des communes déléguées, comme par exemple les fêtes et cérémonies. Cette animation locale répond au besoin de proximité et de liberté d'animer les communes déléguées, dans le respect des pratiques historiques qui diffèrent selon les communes. Il importe de donner à chacun des conseils communaux, présidés par les maires délégués, la possibilité financière d'assumer cette animation locale. De même, la dotation d'animation locale finance la communication, comme les bulletins d'information des communes déléguées. De même elle permet l'organisation des repas des Aînés et des conseils municipaux des enfants. Il ne s'agit pas d'argent de poche du maire délégué, mais de crédits destinés à couvrir des animations souhaitables dans chacune des communes. Cette souplesse, cette liberté d'animer doit exister. Cette enveloppe a tout son sens dans l'organisation qu'on s'est donnée à la création de la commune nouvelle. L'utilisation de ces fonds, s'agissant d'argent public, est transparente. A l'échelle de chaque commune déléguée, on peut très bien imaginer une restitution auprès du conseil communal, par chaque maire délégué, des sommes dépensées. Si on constate que les crédits des DAL ne sont pas tous dépensés, c'est que leur gestion est saine.

Concernant les effectifs du personnel communal, la grande difficulté est d'apprécier le périmètre dont on parle. Ce périmètre varie chaque année, en plus par exemple pour les créations de postes ou en moins pour par exemple le personnel de l'Avresne qui est passé de la commune au CCAS. Ainsi, certains postes ont disparu des effectifs de la commune, la dépense se retrouve au CCAS, non plus dans le budget général de la commune. De même, on constate que des associations ne peuvent plus gérer au travers du bénévolat des activités de service public. Le projet de territoire a porté une très grande attention au tissu associatif qui fait notre richesse. Financièrement, il est intéressant qu'un service public soit assis sur une association composée de bénévoles. Il est dans l'A.D.N. des habitants de Sèvremoine de s'impliquer dans une association au service de nos concitoyens. C'est une motivation personnelle qui a une très grande valeur, très grande richesse, qui avait été exprimée au moment du projet de territoire. On doit soutenir les associations confrontées à des problèmes de gestion financière, de ressources humaines, de respect des lois sociales et du droit en général, de gestion des contrats de travail. Il convient d'imaginer un appui de la collectivité, il existe des solutions sur le territoire.

Comment doit se positionner la commune ? Pour des raisons financières mais aussi pour respecter la volonté d'implication des citoyens, il n'est pas souhaité municipaliser les services. Il est nécessaire d'aller plus loin, comme par exemple à travers les initiatives de la commission Sport animée par Denis Sourice à l'intention des associations. Des réunions sur des thématiques précises, comme les assurances, la sécurité des manifestations, l'organisation d'événements ont été organisées à destination des associations. Un expert intervient pour éclairer les associations. Il convient de garder ce tissu tellement important. De même, les services de Sèvremoine peuvent épauler les associations. Faire une étude, peut-être. On doit faire du sur-mesure. Sur la même thématique, les diverses associations ne connaissent pas la même dynamique, le même bonheur, tenant compte des capacités de leurs adhérents, de leur histoire, du contexte dans leur commune siège. Il est certain qu'on doit être

à l'écoute, notamment les élus des communes déléguées. On ne municipalise que s'il n'y a pas d'autre solution, comme par exemple pour le restaurant scolaire de Saint Crespin sur Moine.

A propos de la formation du personnel communal, à la séance de conseil municipal du 29 novembre 2018 monsieur le maire rappelle qu'on a validé le règlement de formation et la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF), le remboursement de frais occasionnés par les agents lors de déplacements pour formations ou missions. Lors d'une prochaine séance, le conseil municipal pourra être informé de l'effort consenti pour la formation du personnel, suite à la création d'une commission spécifique. Des chiffres pourront être communiqués. La formation du personnel était un engagement des élus au moment de la création de la commune nouvelle. Il fallait accompagner les agents dans le changement, car beaucoup ont changé de missions, ont été invités à davantage de spécialisation, de professionnalisation, moins de polyvalence. Chacun doit être plus pointu dans sa mission. Pour cela, la formation est obligatoire. De même, un effort a été mené par rapport aux habilitations. Avec des agents très polyvalents, il était très compliqué de bénéficier de toutes les habilitations, dans tous les domaines d'intervention. Il est plus facile de prévoir les habilitations pour des agents spécialisés dans un domaine. Au-delà de la réglementation, on améliore la sécurité des agents et l'efficacité, on organise un meilleur usage des moyens mis à disposition, promouvant des pratiques plus adéquates pour une meilleure efficacité des agents dans leurs missions. De plus, on accompagne les agents dans leur évolution de carrière, sans que cette obligation soit forcément auparavant en pratique dans les communes historiques.

A l'occasion de la rédaction du plan pluriannuel d'investissement 2019/2022, les commissions ont été invitées à prévoir un focus sur les lignes proposées relevant de la transition énergétique. Le retour est encore modeste. Il est nécessaire de promouvoir, d'animer, comme une politique majeure de la commune, la politique de la transition énergétique. On a nommé un élu référent transition énergétique, Eric Chouteau, mais sans qu'il soit épaulé par une commission, un service ou un chargé de mission sur ce thème. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires. Dans ce mandat de transition, beaucoup de chantiers sont en cours. La mission transition énergétique sera à concrétiser à court ou à moyen terme à l'échelle de la commune nouvelle, pour en faire une politique ambitieuse. Eric Chouteau, seul, ne peut que faire le lien avec Mauges Communauté. Toutes les commissions sont concernées par la transition énergétique. Par exemple, on a fait de la rénovation énergétique sur les deux résidences autonomie le Bosquet à Tillières, Claire Fontaine à Saint Crespin. Il faut se donner les moyens de bénéficier des aides. On peut mieux faire mais c'était trop pour ce mandat de transition.

Isabel Volant intervient pour préciser qu'il n'est pas prévu de remplacement du chauffage à l'école publique de Tillières. Ce projet avait été prévu par la commune déléguée, mais finalement on s'aperçoit que le chauffage fonctionne bien, il n'a pas besoin d'être changé.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite préciser sa question concernant la transition énergétique. Celle-ci porte davantage sur la rénovation des bâtiments que sur les constructions nouvelles qui par définition doivent respecter des normes. La transition énergétique est un investissement supplémentaire devant nous amener à des économies. Comme aujourd'hui on a des marges de manœuvre, c'est le moment de faire cet investissement, puis on en récupérera les économies, au moment où on aura moins de marges de manœuvre.

Ceci explique pourquoi, répond monsieur le maire, dans le P.P.I. 2019/2022 on avait invité les commissions à travailler spécifiquement sur cette question de la transition énergétique, afin que ces projets deviennent prioritaires, visant un retour sur investissement rapide. En arbitrant les projets, on pourra peut-être en faire davantage, sous réserve d'être en capacité humaine de les porter, mais aussi d'accélérer l'investissement, dans la mesure où le retour sur investissement peut être rapide. On a mené des actions de relamping qui représentent un retour sur investissement immédiat, de même que la rénovation des deux résidences autonomie. Des actions ça et là. Le CPIE nous accompagne, en vertu d'une convention définissant les clauses pour faire un audit de l'ensemble des bâtiments, pour établir ensuite des préconisations. Le centre social de Saint André est particulièrement concerné par la transition énergétique, tenant compte de son état actuel. Pour donner une dimension supérieure à la transition énergétique voire écologique, il convient de porter cette mission avec des élus, et aussi des agents.

Thierry Derzon souhaite revenir sur les dépenses d'animation locale. Il se dit surpris quand il consulte le compte-rendu des décisions du maire. A Montfaucon-Montigné, une décision du maire donne son accord à une convention avec un voyageur pour faire un voyage au Sénat. Très exactement, le conseil communal de Montfaucon-Montigné prévoit de partir à Paris, du 2 au 3 mars, avec 15 personnes, coût 287 € par personne, soit 4 305 € au total. Par rapport, au montant du DAL 2018 de Montfaucon-

Montigné, 18 731 €, ce voyage représente 22 % de la dépense 2018, ceci pour faire du tourisme à Paris avec l'argent du contribuable. Pourquoi ? Le conseil communal de Montfaucon-Montigné effectue ce déplacement à 15 personnes, alors que 12 conseillers communaux sont en fonction. Thierry Derzon répète qu'il est très surpris.

Marion Berthommier, maire déléguée de Montfaucon-Montigné, répond que le conseil communal de Montfaucon-Montigné n'est pas la seule instance à avoir organisé un voyage au Sénat. D'autres élus ont fait de même.

Thierry Derzon relève toutefois que la visite du Sénat se poursuit par une soirée cabaret. Il est vrai que le conseil municipal de Saint Macaire a effectué ce type de visite il y a quelques années, mais ce sont le maire et les adjoints, en fonction du montant de leurs indemnités d'élus, qui ont payé personnellement le voyage et non les habitants de Saint Macaire. Est-ce légal ? Thierry Derzon propose de se joindre au voyage s'il reste des places dans le car.

Marion Berthommier souligne que les élus de Montfaucon-Montigné ont beaucoup travaillé sur ce mandat et tient à les remercier.

Est-ce de l'animation locale, reprend Thierry Derzon ? "Vous n'êtes pas élus à Paris, mais à Montfaucon-Montigné". En tant que contribuable, Thierry Derzon a l'intention de vérifier la légalité de ce voyage auprès du préfet. "En tant qu'élus municipaux on sert les citoyens, on ne se sert pas des citoyens. Cela me choque. C'est de l'argent public" ajoute Thierry Derzon.

Marion Berthommier répond qu'il ne saurait être question de se servir des citoyens.

C'est de l'argent public rappelle Thierry Derzon.

Marion Berthommier rappelle que les élus sont amenés à se faire rembourser de déplacements, comme par exemple pour des congrès. Ils ne se servent pas pour cela de l'argent des citoyens.

Selon Thierry Derzon, cela n'a rien à voir. Il s'agit ici d'une soirée cabaret et d'une visite de Paris en bateau-mouche. On déplore les détournements de fonds de nos élus nationaux, ici c'est la même chose. Ce sont 4 305 €, 22 % de la DAL de Montfaucon-Montigné, alors que cette même commune déléguée dépense, contrairement aux autres communes déléguées, presque tous ses crédits DAL, soit exactement 99 % de son enveloppe. Or, on apprend même que dans les faits Montfaucon-Montigné a dépassé les crédits DAL qui lui ont été alloués en 2017.

Marion Berthommier précise que ce dépassement n'a pas lieu si on le corrige des frais de photocopies pour l'ancienne version du magazine de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, imputés sur le DAL. Désormais ceux-ci sont pris en charge, comme pour toutes les autres communes déléguées, dans le nouveau format inséré dans le magazine par le budget général de Sèvremoine.

Thierry Derzon reprend qu'heureusement toutes les communes ne gèrent pas leur DAL comme Montfaucon-Montigné.

Marion Berthommier considère que la gestion de la DAL de Montfaucon-Montigné a été la bonne.

Thierry Derzon insiste, il souhaiterait connaître la légalité de cette décision du maire : coucher à l'hôtel, participer à une soirée cabaret, se promener en bateau-mouche, avec l'argent du contribuable. De plus, pour 12 élus, avec une facture en concernant 15.

Marion Berthommier répond "qu'il y en a qui ont travaillé avant".

Monsieur le maire souhaite que le débat s'en tienne là.

Thierry Derzon acquiesce mais souhaite connaître la légalité de cette décision.

Monsieur le maire tient à préciser que la compétence d'affectation des crédits du DAL revient au maire délégué et non au maire de la commune nouvelle. Les maires délégués n'ont à rendre compte qu'auprès de leur population. Il existe des pratiques dans les communes historiques qui ne sont pas les mêmes entre toutes les communes.

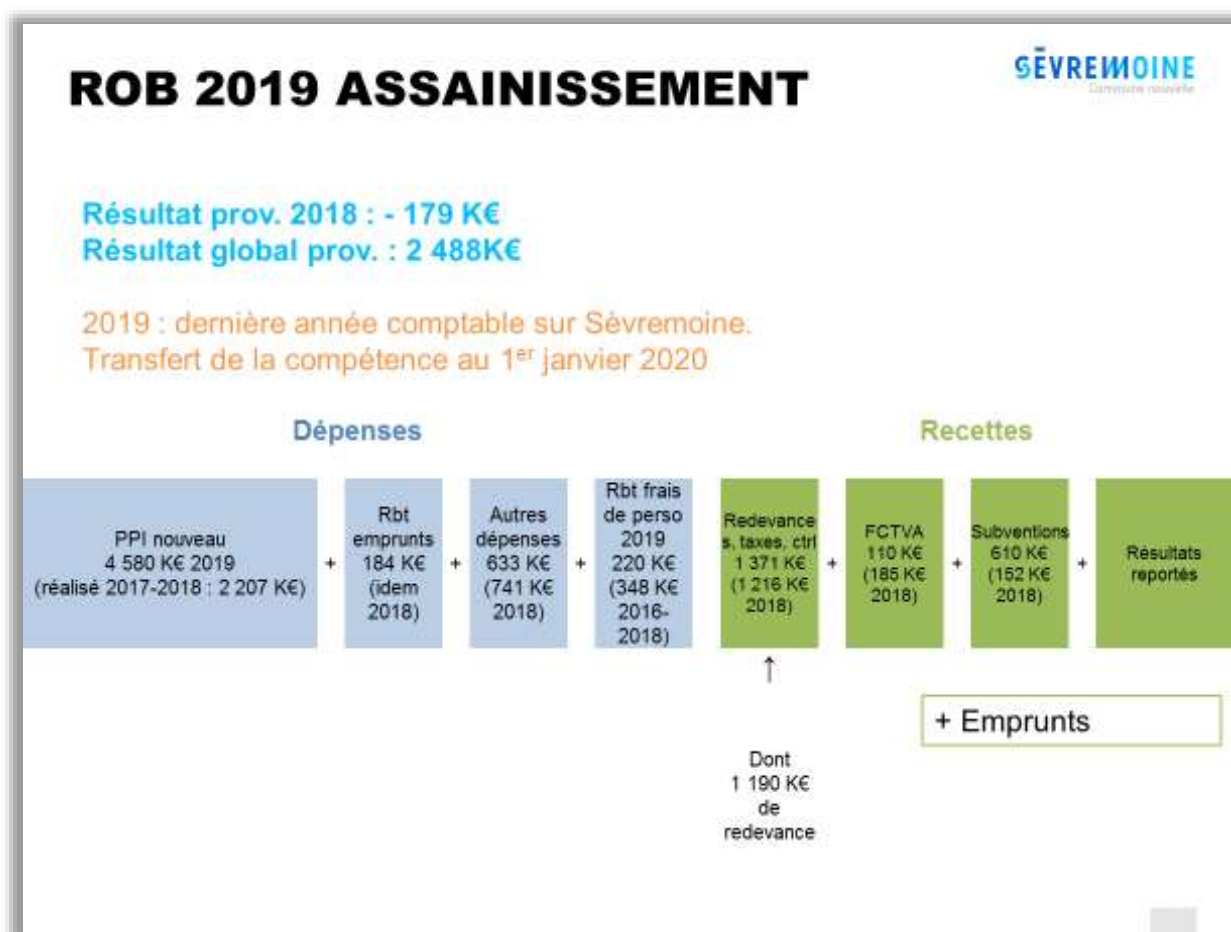
Selon Thierry Derzon, la population c'est nous. On est désormais une seule commune nouvelle : Sèvremoine.

Monsieur le maire explique qu'une enveloppe est attribuée à chaque commune déléguée, à chaque conseil communal. Les décisions prises sont celles des conseils communaux.

Quelle est la règle de cette enveloppe demande alors Thierry Derzon ?

Monsieur le maire répond qu'elle est celle de l'usage que veut faire de sa dotation d'animation locale chaque conseil communal. L'initiative revient au maire délégué mais les pratiques étaient différentes dans chacune des communes.

Budget annexe Assainissement



Mathilde Guémard explique le résultat négatif du budget d'exploitation par le rattrapage d'un retard de facturation de trois trimestres par Suez, gestionnaire du service. On a donc dû payer plus d'un exercice comptable en 2018.

ROB 2019 ASSAINISSEMENT

Investissements 2019 : 4 580 400 €

Infrastructure - budget annexe assainissement		
Projet	réalisé 2017-2018	2019
PETIT INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	338 143	360 000
Mise en œuvre du SDA - Mise aux normes des réseaux EU et EP	1 399 027	2 942 400
Mise en œuvre du SDA - Investissement STEP	469 988	1 278 000
	2 207 157	4 580 400

ROB 2019 ASSAINISSEMENT

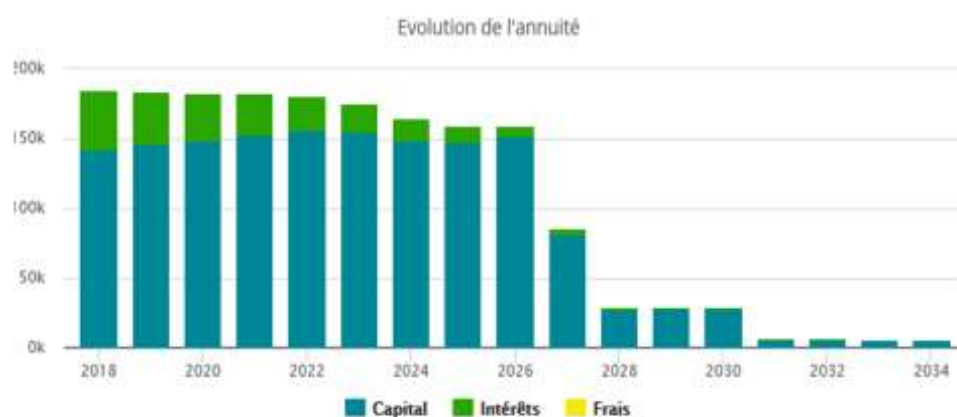
Structure de la dette : 9 emprunts dont 1 à taux variable. Encours au 31/12/2018 : 1 401 K€



Sources : extraction logiciel Webdette selon

ROB 2019 ASSAINISSEMENT

Evolution annuité



Sources : extraction logiciel Webdette selon

Ces deux derniers tableaux ne tiennent pas compte du recours à l'emprunt, éventuellement en 2019.

Budget annexe Bâtiments

ROB 2019 BÂTIMENTS

	adresse du local	Communes déléguées
Locaux Santé		
Cabinet médical et diverses salles médicales	40 ter rue Louis Prosper l'Officiel	Montfaucon-Montigné
Maison de Santé	square hachen	Torfolou
DABIN CLAIRE - ostéopathe	17 rue d'Anjou	Saint-André-de-la-marche
Maison de Santé	Rue du Stade	Tillières
Centre de soins pluridisciplinaires	1 bis rue de l'ief d'ares	Saint-Crespin-sur-Molne
Maison de Santé	5 rue Pasteur	Saint-Macaire-en-Mauges
Locaux commerciaux		
PROXI	place de l'église	Tillières
MANDIN BOUTIQUE	3 rue principale	Roussay
RIPOCHE - Damien	rue de la fontaine	Roussay
Superette FREYLINGER FLEURANCE	rue du l'ief d'ares	Saint-Crespin-sur-Molne
Boulangerie GRIMAUD DERAY	rue du l'ief d'ares	Saint-Crespin-sur-Molne
SAS INTERMARCHÉ ST ANDRÉ	17 rue de la fontaine	Roussay
Boulangerie DOLLET	6 rue des mauges	La Ronaudière
Multiservice	2 ter rue du Stade	Tillières
Restaurant LE PATCHANKA	44 rue du commerce	Saint-Macaire-en-Mauges
Autres Bâtiments		
Bâtiment ex SACAIR	45 rue du Poirier	Saint-Macaire-en-Mauges

ROB 2019 BÂTIMENTS

Résultat prov. 2018 : 2 162 K€
Résultat global prov. : 1 660 K€

Dépenses			Recettes			
PPI 1 439 K€ 2019 (réalisé 2017-2018 : 1 015 K€)	+	Rbt emprunts 76 K€ (77 K€ 2018)	+	Autres dépenses 114 K€ (61 K€ 2018)		
			Loyers 158 K€ (142 K€ 2018)	+	Soultte 1 000 K€ (2 000 K€ 2018)	+
					Subventions 80 K€	+
						Résultats reportés

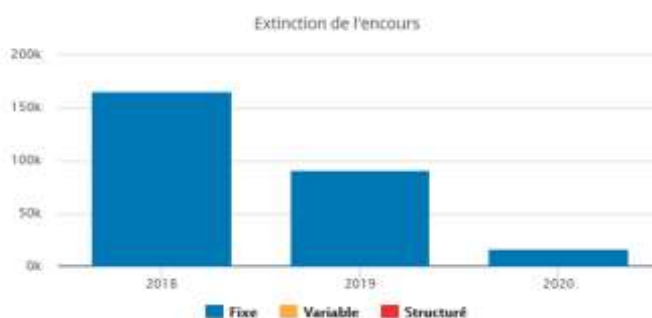
ROB 2019 BÂTIMENTS

Investissements 2019 : 1 439 812 €

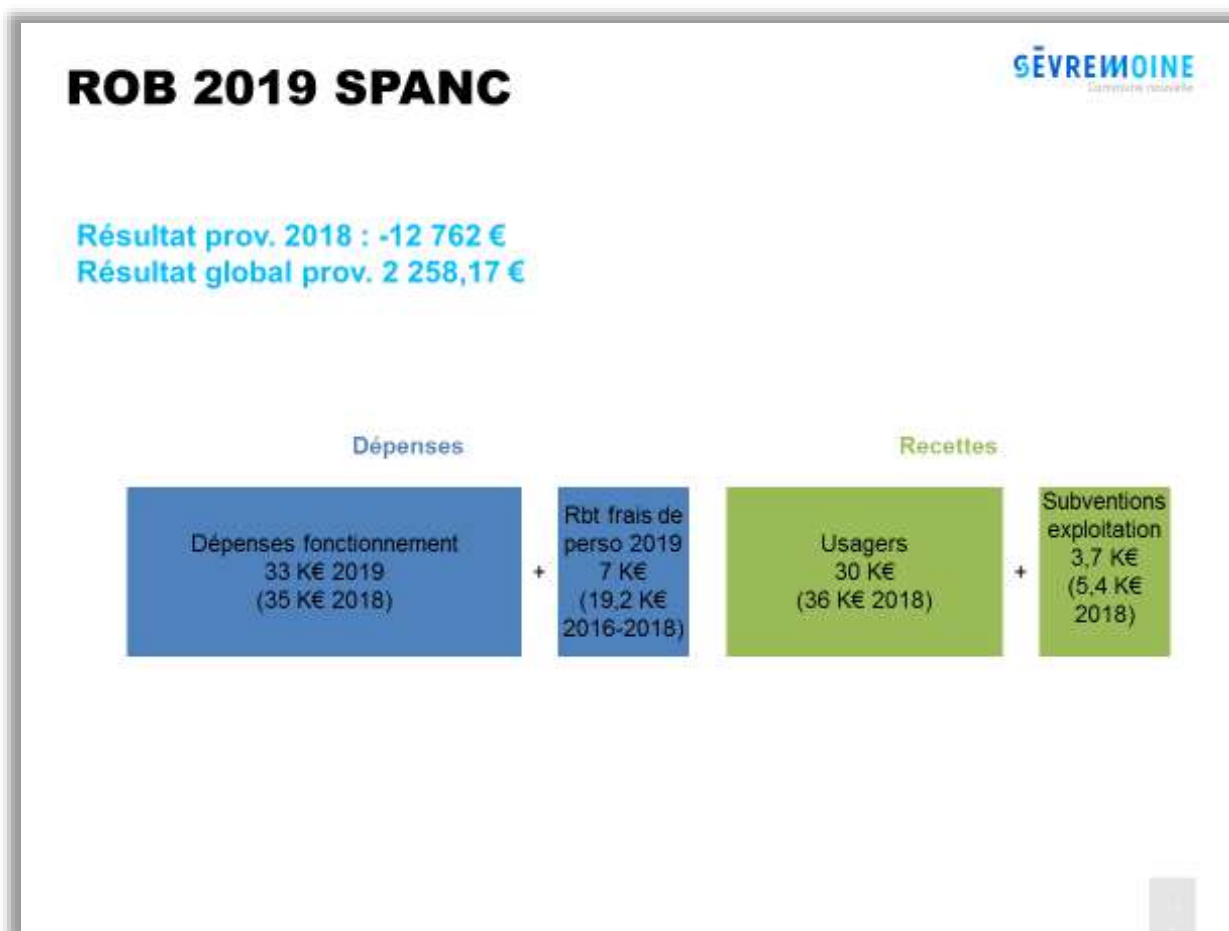
Santé				
Projet	réalisé 2017-2018	2019	2020	2021
Accueil medecins et coiffeuse esthétique	47 376	20 000		
OAP Pasteur - Création d'un pôle santé (y c Acquisition)	-	535 000	580 000	455 000
Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	436 601	9 812		
Maison médicale	1 550	200 000	320 000	12 177
Maison médicale de TO	1 281			
SSIAD	-	80 000	200 000	
	486 807	844 812	1 100 000	467 177
Commerce				
Projet	réalisé 2017-2018	2019	2020	2021
Multiservice TI	38 832			
Construction boulangerie	207 034			
Le Patchanka	175 264			
*Le Clémenceau - Bar/Restaurant + appartement	-	240 000	240 000	
*Superette de Roussay	57 921			
*Multiservice (ancienne P2)	-	10 000	223 000	100 000
*Superette de Saint Crespin	13 705			
Travaux divers batiments commerciaux	35 902	45 000	45 000	45 000
Construction superette ZAC des Bottiers	-	100 000	200 000	50 000
Construction de cellules commerciales - rue Augustin Vincent	-	200 000	200 000	200 000
	528 659	595 000	908 000	395 000
TOTAL	1 015 466	1 439 812	2 008 000	862 177

ROB 2019 BÂTIMENTS

Structure et annuité de la dette : 2 emprunts. Encours au 31/12/2018 : 90 K€



Sources : extraction logiciel Webdette selon



ROB 2019 LOTISSEMENTS

Stocks au 31/12/2018 : 1 795 749.24 €

Dépenses 2019 : 2 M€ + rbt emprunt 83 K€

- Fief Prieur à Saint-Crespin-sur-Moine 683 K€
- La Poblère à Roussay 440 K€
- Epinay à Saint-André-de-la-Marche 476 K€
- travaux de voiries sur le lotissement Beausoleil à Saint-Crespin-sur-Moine 34 K€
- Pré des Sources à Torfou 255 K€
- Études :
 - les Grands Jardins à Montfaucon-Montigné 20 K€
 - les Bruyères à Saint-Macaire-en-Mauges 160 K€

Recettes 2019 :

- Ventes 324 K€
- Emprunt 1,6 M€
- Résultats 2018

Après avoir interrogé l'assemblée, monsieur le maire constate qu'il n'y a pas davantage de questions concernant ce rapport d'orientations budgétaires.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités locales,

PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires, suivi du débat d'orientations budgétaires pour le budget général de la commune et les budgets annexes assainissement collectif, bâtiments, SPANC et lotissements.

2. Administration

DELIB-2019-002

Remboursement de frais de mission du comité organisateur du repas des Aînés de Saint Macaire

Un comité organisateur, composé d'élus et de bénévoles, est chargé du repas annuel des Aînés de Saint Macaire. Au cours du repas, il est donné un petit spectacle. 6 personnes représentant le comité organisateur ont assisté à un spectacle en vue de sa présentation éventuelle au repas des Aînés 2019 de Saint Macaire, afin de vérifier que celui-ci était adapté au public du repas des Aînés.

Geneviève Morillon qui a avancé le paiement des frais d'entrée, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	82	7	9

AUTORISE le remboursement des frais d'entrée au spectacle, avancés par Geneviève Morillon, conseillère municipale : 6 places X 12 € = 72 €.

3. Personnel communal

DELIB-2019-003

Création d'emplois pour accroissements temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2019

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise que les collectivités peuvent recruter du personnel temporaire pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité après création des emplois par délibération du conseil municipal.

Comme cela a été réalisé pour l'année 2018, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à identifier la création d'emplois pour accroissements temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2019. Ces emplois sont répartis dans les directions et services de la commune nouvelle en fonction des besoins dans le respect des contraintes budgétaires de la masse salariale.

Direction des ressources – Service Proximités

Cadre d'emplois	Catégorie	Poste	Nbre d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint administratif	C	Agent d'accueil et agence postale communale	1	Acc. temporaire
Assistant de conservation	B	Archiviste	1	Acc. temporaire

Direction des services à la population – Service Affaires scolaires et périscolaires

Cadre d'emplois	Catégorie	Poste	Nbre d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint technique	C	Agent polyvalent de restauration et animation	38	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Agent de restauration	12	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Agent d'entretien	2	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Accompagnateur bus	1	Acc. temporaire
Adjoint d'animation	C	Référent des temps méridiens	2	Acc. temporaire
Adjoint d'animation	C	ATSEM	4	Acc. temporaire

Direction des services à la population – Crèche familiale

Cadre d'emplois	Catégorie	Poste	Nbre d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint d'animation	C	Directrice	1	Acc. temporaire

Direction des services à la population – Service Culture / Musée des Métiers de la Chaussure

Cadre d'emplois	Catégorie	Poste	Nbre d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint d'animation	C	Animatrice Musée	3	Acc. temporaire

Direction des services à la population – Service Sports et piscine municipale Nage & O'

Cadre d'emplois	Catégorie	Poste	Nbre d'emplois	Motif de recrutement
Educateur territorial des APS	B	Responsable piscine et administration sport	1	Acc. temporaire
Educateur territorial des APS	B	Surveillant de baignade	3	Acc. saisonnier
Adjoint administratif	C	Agent d'accueil piscine	1	Acc. saisonnier

Direction des services techniques

Cadre d'emplois	Catégorie	Poste	Nbre d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint technique	C	Agent technique polyvalent	2	Acc. temporaire
Adjoint technique	C	Agent d'entretien	5	Acc. temporaire

A cette fin, une enveloppe de crédits est prévue au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement du budget principal de fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, précisant que les collectivités peuvent recruter du personnel temporaire pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité après création des emplois par délibération du conseil municipal.

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
100	94	4	2

AUTORISE le maire à créer ces emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité pour l'année 2019.

IMPUTE les dépenses sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget principal de fonctionnement de la collectivité.

DELIB-2019-004

Modification du tableau des effectifs et des emplois

Suite au départ d'un agent par voie de mutation ayant entraîné une réflexion sur le poste à pourvoir et dans le cadre de la poursuite de la nouvelle organisation du service Vie scolaire et périscolaire, il y a lieu d'ajuster le tableau des effectifs.

Ainsi, ce tableau tient compte :

De transformations de postes

A la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, suite au départ par voie de mutation externe d'un agent occupant le poste de chargée de planification et de l'habitat en catégorie A, filière administrative, le profil de poste a été revu et réorienté vers des missions dévolues au cadre d'emplois de catégorie B. Ainsi, il y a lieu de transformer ce poste initialement ouvert sur le grade d'attaché territorial en poste de catégorie B, filière administrative, grade de rédacteur territorial. Ce poste est maintenu à temps complet.

En vue de poursuivre l'harmonisation des fonctionnements du service Vie scolaire et périscolaire suite à sa nouvelle organisation, il convient de modifier un poste d'agent de restauration sur le grade d'adjoint technique territorial passant ainsi de 8,08 ETP à 10,34 ETP.

Lors de la présentation de la nouvelle organisation du service en séance du comité technique du 15 novembre 2018, les membres ont été prévenus des possibles modifications de postes à venir non encore identifiés à la date de séance. Ils seront donc informés de cette modification lors de leur prochaine rencontre.

De suppression de poste

Suite à la démission au 31 décembre 2018 d'un agent technique propriété des locaux, il convient de supprimer le grade d'adjoint technique territorial de catégorie C correspondant, équivalent à 0,09 ETP.

Le conseil municipal,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	93	2	4

AVALISE ces transformations de postes dont :

- la transformation du poste de chargé de planification et de l'habitat de la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme,
- la transformation d'un poste d'agent de restauration avec augmentation du temps de travail dans la cadre de l'harmonisation des plannings des agents du service Vie scolaire, faisant suite à la nouvelle organisation en place au 1^{er} septembre 2018,
- la suppression d'un poste d'agent technique propriété des locaux sur le grade d'adjoint technique territorial suite à la démission d'un agent au 31 décembre 2018.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1^{er} février 2019, tel qu'annexé à la présente délibération.

4. Culture

DELIB-2019-005

Désherbage des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de Sèvremoine procède régulièrement au désherbage. Ainsi, les documents anciens qui ne sortent pas ou en mauvais état sont retirés des rayonnages.

Les raisons du désherbage

En effet, une bibliothèque doit proposer des livres en bon état, attractifs, détenant une information pertinente, actuelle et d'une valeur littéraire certaine. L'accumulation de documents non utilisés rend la bibliothèque peu attractive. Une bibliothèque est un comme un jardin : enlever les mauvaises herbes permet de valoriser les fleurs qui y poussent.

Les critères généraux du désherbage :

- l'état physique du document, sa présentation, l'esthétique ;
- le nombre d'exemplaires ;
- l'âge (dépôt légal) ;
- le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire (actualité du propos) ;
- l'existence ou non de documents de substitution.

La vente

Pour simplifier la démarche, il est proposé de vendre les documents à petits prix (soit de 0,50 € à 2 € l'unité, en fonction du type de document). La vente sera gérée par l'association "Aux dix et une pages".

La recette pourra :

- soit servir à l'achat de nouveaux documents ;
- soit servir à la valorisation du bénévolat : spectacle ou autre ;
- soit être donnée à une association caritative (Emmaüs, Secours populaire ou Catholique, ATD Quart Monde, Bibliothèques sans frontières...).

En 2019, l'organisation de la vente est envisagée le samedi 27 avril 2019, au centre du Prieuré, à St Macaire en Mauges. Seront proposés à la vente :

- 3 000 livres ;
- 1 500 périodiques.

Julien Chambaraud n'a pas en tête la recette exacte occasionnée par ce désherbage, mais tout dépend du nombre de livres à vendre. Celui-ci était beaucoup plus important il y a deux ans. Un chèque avait remis à l'association Alfred Diban de Torfou qui œuvre en Afrique pour la scolarisation et l'accès à la lecture des enfants. Une autre partie de la recette avait été donnée à l'association Aux Dix et Une Pages pour des achats de convivialité qui permettent aux usagers des bibliothèques d'être accueillis plus convivialement : café, chocolat, décoration, matériel pour animation. Cette année on entend garder le même esprit pour acheter de nouveaux ouvrages et du matériel pour les animations, mais aussi reverser une somme pour une association.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	92	1	2

APPROUVE pour 2019 et les années suivantes les principes suivants :

- don des ouvrages désherbés à l'association « Aux Dix et Une Pages » ;
- vente par l'association de chaque document entre 0,50 € et 2,00 € l'unité ;
- utilisation de la recette aux fins rappelées ci-dessus, la répartition des fonds étant convenue chaque année entre l'association et la commission Culture et Patrimoine.

5. Petite enfance

DELIB-2019-006

Crèche familiale : tarifs 2019

Le 11 janvier 2019, les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire ont informé la crèche familiale qu'il n'y avait pas de revalorisation du montant des ressources plancher et plafond servant au calcul de participation des familles à ce service, au 1^{er} janvier 2019. Il est précisé que ces montants sont susceptibles d'évolution en cours d'année.

Afin de continuer à appliquer le barème de 2018, il convient toutefois que le conseil municipal approuve la grille fixée par la CAF.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
95	93	0	2

APPROUVE l'application du barème de ressources fixé par la CAF servant au calcul des participations des familles au service de la crèche familiale, à compter du 1^{er} janvier 2019, tel qu'il apparaît ci-dessous :

- tarif plancher : ressources mensuelles inférieures ou égales à 687,30 €
- tarif plafond : ressources mensuelles égales ou supérieures à 4 874,62 €

Famille avec :	Tarif horaire minimum	Tarif horaire maximum
1 enfant	0,34 €	2,44 €
2 enfants	0,27 €	1,95 €

3 à 5 enfants	0,21 €	1,46 €
6 enfants et plus	0,14 €	0,97 €

6. Vie scolaire et périscolaire

DELIB-2019-007

Participation de Sèvremoine aux transports scolaires

Pour rappel, les délibérations du conseil municipal n° 2016-130 du 26 mai 2016 et n° 2017-123 du 30 juin 2017 prévoient les modalités de participation de la commune de Sèvremoine aux frais de transport scolaire des élèves domiciliés à St Macaire en Mauges et à St Crespin sur Moine.

Chaque année, Mauges Communauté vote ses tarifs pour une année scolaire.

Pour 2018/2019, les tarifs votés par Mauges Communauté sont les suivants :

	2018/2019	Rappel 2017/2018
Elève domicilié à moins de 3 km de l'établissement scolaire de référence (tarif non subventionné par Mauges Communauté)	288 €	283 €
Elève domicilié à plus de 3 km de l'établissement scolaire de référence (tarif subventionné par Mauges Communauté)	84 €	81,50 €

La délibération adoptée par le conseil municipal le 30 juin 2017 précisait que :

- Sèvremoine ne participerait plus, à partir de l'année scolaire 2017/2018, à la prise en charge partielle du tarif subventionné par Mauges Communauté ;
- Sèvremoine poursuivrait une prise en charge financière du tarif non subventionné de manière dégressive jusqu'à extinction de cette aide à la rentrée 2020/2021.

Pour l'année 2018/2019, les montants de participations proposés sont donc les suivants :

	Coût annuel (tarif Mauges Communauté)	Participation Sèvremoine pour les habitants de St Macaire en Mauges	Reste à charge pour la famille	Participation Sèvremoine pour les habitants de St Crespin sur Moine	Reste à charge pour la famille
2018/2019	288 €	77 €	211 €	58 €	230 €

Il est rappelé que l'engagement de Sèvremoine sur ces participations dégressives a été pris jusqu'à extinction de celles-ci à la rentrée 2020/2021. Il ne restera donc plus qu'une année de participation : 2019/2020.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	84	4	3

VALIDE ces propositions de participations aux familles.

7. Infrastructures

DELIB-2019-008

SIEML : fonds de concours pour extension du réseau d'éclairage public à Saint Macaire

Le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire doit assurer pour Sèvremoine des travaux relatifs à des extensions du réseau d'éclairage public.

Pour ce type de prestation le SIEML participe à hauteur de 25%.

OPERATION	COLLECTIVITE	BUDGET	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
301-18-31	ST MACAIRE EN MAUGES	EXTENSION	Remplacement candélabres rue De Lattre de Tassigny	4 217,63 €	75%	3 163,22 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, relatif aux fonds de concours versés par les communes à des syndicats intercommunaux,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
99	88	7	4

ACCEPTE de verser le montant du fonds de concours au SIEML au titre des prestations à réaliser sur le réseau d'éclairage public, tel que présenté ci-dessus pour un montant total 3 163,22 € pour l'opération d'extension.

8. Affaires patrimoniales

DELIB-2019-009

Saint Macaire en Mauges - Voie de Garrot (VC4) - Acquisition de terrain WN 514

Pour les travaux de recalibrage de la voie de Garrot (VC 4) desservant la déchetterie intercommunale à Saint Macaire en Mauges, la communauté de communes Moine et Sèvre a délibéré le 20 janvier 2011 (réf 024/2011) pour faire l'acquisition d'une parcelle, d'une surface de 56 m², au prix de 0.50 €/m² auprès de Madame Gilberte Dabin et verser l'indemnité d'éviction due à l'exploitant en place.

Aujourd'hui, les travaux de recalibrage de la voie étant achevés et la succession de Mme Gilberte Dabin étant régularisée, il est proposé de reprendre la délibération de la communauté de communes en modifiant le propriétaire : la parcelle WN n°514 de 56 m² est devenue propriété de Mme Myriam Dabin épouse Brochard.

L'acquéreur prend en charge les frais de notaire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	92	2	2

ACCEPTE l'acquisition à Mme Myriam Dabin épouse Brochard de la parcelle cadastrée WN n°514, située route de Garrot à Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine, d'une surface de 56 m², au prix global de vingt-huit euros (28 €).

ACCEPTE de verser l'indemnité d'éviction due à l'exploitant agricole de 13,94 €.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, la commune de Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié devant Hyacinthe Simon et Billy Poupelin, notaires associés, 90 rue Choletaise, Saint Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine.

DELIB-2019-010

Saint Macaire en Mauges- Voie de Garrot (VC4) - Acquisition de terrain WN 553

Pour les travaux de recalibrage de la voie de Garrot (VC 4) desservant la déchetterie intercommunale à Saint Macaire en Mauges, la communauté de communes Moine et Sèvre a délibéré le 17 novembre 2011 (réf 149/2011) pour faire l'acquisition d'une parcelle, d'une surface de 178 m², au prix de 0.50 €/m², auprès des Cts Huteau et verser l'indemnité d'éviction due à l'exploitant en place.

Aujourd'hui, les travaux de recalibrage de la voie étant achevés et la succession des Cts Huteau étant régularisée, il est proposé de reprendre la délibération de la communauté de communes en précisant qu'il s'agit de l'acquisition de la parcelle WN n°553 de 178 m².

L'acquéreur prend en charge les frais de notaire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
96	92	1	3

ACCEPTE l'acquisition aux consorts Huteau de la parcelle cadastrée WN n°553, située route de Garrot (V.C. 3) d'une surface de 178 m² au prix global de quatre-vingt-neuf euros (89 €).

ACCEPTE de verser l'indemnité d'éviction due à l'exploitant agricole d'un montant de 44,32 €.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, la commune de Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié devant Hyacinthe Simon et Billy Poupelin, notaires associés, 90 rue Choletaise, Saint Macaire en Mauges, 49450 Sèvremoine.

DELIB-2019-011

Tillières - Acquisition de biens 10 rue du Commerce dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Bosquet

La commune envisage de faire l'acquisition à l'amiable de biens en vente rue du commerce. Ces biens sont situés partiellement dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU de Sèvremoine arrêté en septembre 2018.

La négociation avec les Cts Robichon a porté sur les biens situés 10 rue du commerce et cadastrés A n°1449 de 84 m² et n°1450 de 75 m². Le prix de vente est de 33 000 € dont 3 000 € de frais d'agence immobilière (SAFTI).

L'acquéreur prend en charge les frais de notaire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 2122-21 7°, L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	94	1	2

ACCEPTE l'acquisition aux Consorts Robichon de la parcelle cadastrée A n°1 449 de 84 m² et n°1 450, située 10, rue du Commerce à Tillières 49450 Sèvremoine d'une surface de 75 m² au prix de trente-trois mille Euros (33 000 €) dont trois mille Euros (3 000 €) de frais d'agence immobilière (SAFTI).

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, la commune de Sèvremoine.

AUTORISE Didier Huchon, maire de Sèvremoine ou ses représentants Jean-Louis Martin, Gérard Vibert, Yves Marquis, Jean-Luc Bregeon, Colette Landreau, adjoints de la commune nouvelle Sèvremoine en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié à l'office notarial Jugan Luquiau (SCP) 5bis, rue Chassiac, Montfaucon Montigné, 49230 Sèvremoine.

DELIB-2019-012

St Crespin sur Moine- voirie rurale - La Vincendelière - Désaffectation, déclassement en vue d'aliénation du domaine public (A449)

Une partie de la propriété située 13 La Vincendelière, et notamment le mur de clôture, se trouve sur le domaine public, à l'extrémité de la voie communale n°134.

Afin de régulariser la situation, il est proposé d'engager une procédure de déclassement, en vue de l'aliénation de 2 parcelles issues de la parcelle A n°449, d'une surface globale de 43 m² relevant du domaine public dans le village de la Vincendelière, sur la commune déléguée de Saint Crespin sur Moine.

La désaffectation est donc constatée. Un document d'arpentage a été établi et définit la partie à désaffecter, déclasser et aliéner.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 2141-1 du code général de la propriété publique,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
97	95	0	2

PRONONCE :

- la désaffectation de 2 parcelles d'une surface globale de 43 m² situées sur le domaine public, dans le village de la Vincendelière,
- le déclassement de ces 2 parcelles

DELIB-2019-013

St Germain sur Moine - Terrains à proximité du complexe sportif et des établissements scolaires - Désaffectation et déclassement en vue d'aliénation du domaine public (D1964p et 1965p)

Afin de régulariser la situation, il est proposé d'engager une procédure de déclassement, en vue de l'aliénation des parcelles D 1964p de 229 m² et 1965p de 151 m² relevant du domaine public, situées à proximité immédiate du complexe sportif de la Moine et des établissements scolaires, sur la commune déléguée de Saint Germain sur Moine.

La surface concernée est occupée par un propriétaire privé qui a édifié sa clôture. La désaffectation est donc constatée. Un document d'arpentage a été établi et définit la partie à désaffecter, déclasser et aliéner.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2141-1 du code général de la propriété publique,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
98	94	0	4

PRONONCE :

- la désaffectation des parcelles mentionnées ci-dessus et situées sur le domaine public, à proximité immédiate du complexe sportif,
- le déclassement de ces parcelles d'une surface globale de 380 m² situées sur le domaine public.

9. Urbanisme

DELIB-2019-014

Le Longeron - Programme d'Aménagement d'Ensemble La Guichette : actualisation du prix au m² de la surface taxable

La commune historique du Longeron, par délibération du 6 mai 2010, a approuvé un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur le secteur de la Guichette, conformément aux dispositions de l'article L332-9 du code de l'urbanisme.

Dans sa séance :

- du 2 septembre 2010, le conseil municipal de la commune historique du Longeron a indiqué que la totalité des travaux à desserte exclusive s'élevait à 248 553,73 €uros et a défini le prix du m² de SHOB à 155,35 €uros.
- du 13 septembre 2012, suite à une réforme de l'urbanisme, le conseil municipal de la commune historique du Longeron a défini le prix du m² de surface taxable à 155,35 €uros.
- du 6 mars 2014, le conseil municipal de la commune historique du Longeron a défini le prix du m² en fonction de la surface taxable réelle à 124,40 €uros.

Il est précisé que le délai de paiement pour le titulaire du permis de construire ou de la déclaration préalable est de 3 mois à dater de la déclaration d'ouverture de chantier (les constructions édifiées dans ce Programme d'Aménagement d'Ensemble ne sont pas redevables de la part communale de la Taxe d'Aménagement (TA) et de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

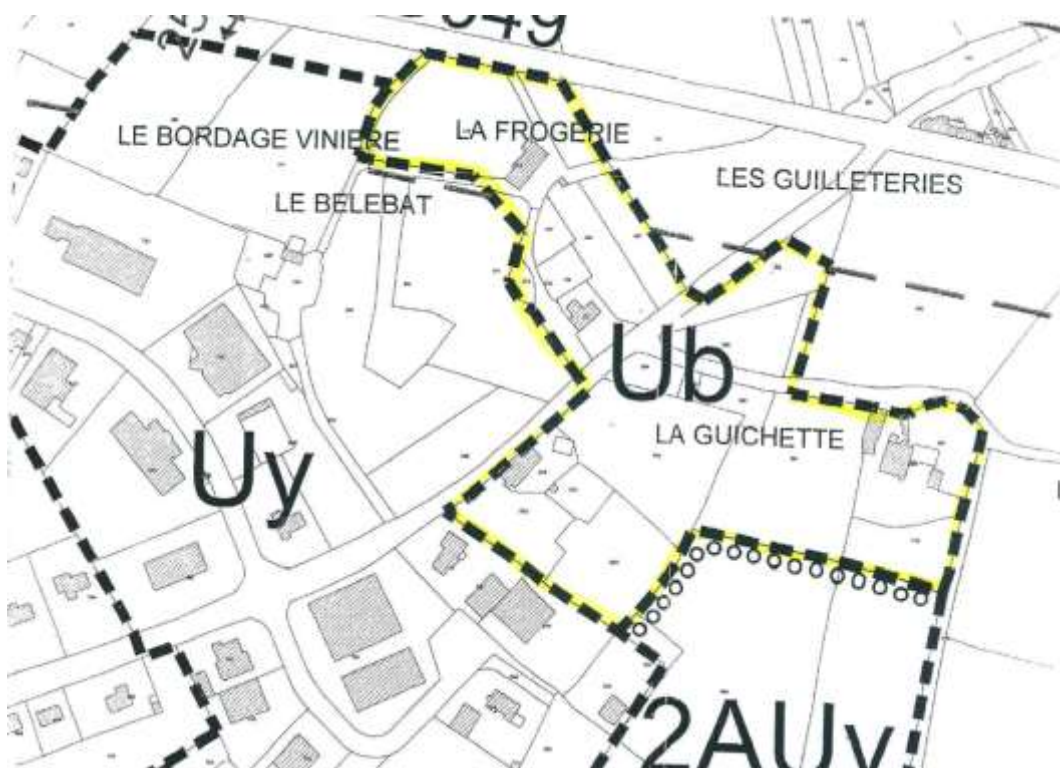
Il est précisé que les coefficients affectés aux différents types de constructions sont les suivants :

- Pour une habitation principale : 1
- Pour une activité, un commerce, un bureau : 1,2
- Pour une annexe non attenante inférieure ou égale à 20 m² (hors abri de jardin) : 0,2
- Pour une annexe non attenante supérieure à 20 m² : 0,8
- Pour une extension d'habitation : 0,8

De nouvelles constructions ayant été édifiées dans ce secteur depuis la création de Sèvremoine, il convient à présent d'actualiser le prix du m² en fonction de la surface taxable réelle de 2 204,10 m² au 31 janvier 2019.

N° Dossiers autorisation d'urbanisme	m ² taxable
PC 049 179 10H0034	194,00
PC 049 179 10H0030	181,00
PC 049 179 10H0029	177,00

PC 049 179 10H0045	186,00
PC 049 179 10H0042	167,00
PC 049 179 11H0009	187,00
PC 049 179 12H0009	183,00
PC 049 179 11H0017	172,00
PC 049 179 12H0013	153,00
PC 049 179 12H0015	104,00
PC 049 179 12H0017	191,00
PC 049 179 13H0010	103,00
PC 049 301 16H1046	151,80
DP 049 179 10H0025	19,80
PC 049 179 12H0019	15,00
DP 049 179 12H0024	9,00
DP 049 301 16H1036	10,50
TOTAL	2 204,10



Jean-Louis Martin rappelle qu'un Programme d'Aménagement d'Ensemble permet de faire supporter la création de la voirie par la collectivité, aux personnes qui construisent des maisons sur ce secteur déterminé. Pour cela, on imagine au moment de la délibération de création, la surface taxable habitable construite. On divise le coût des infrastructures par la surface taxable. La taxe est payée à chaque dépôt de permis de construire. Une fois toutes les maisons construites, la collectivité ne pouvant pas faire de bénéfice il faut recalculer le prix au mètre-carré de cette surface taxable. C'est l'objet de la présente délibération.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, article 28-I 4,

Vu les articles L. 332-9 et L. 332-11 du code de l'urbanisme,

Vu les délibérations du 2 septembre 2010, 13 septembre 2012 et 6 mars 2014 du conseil municipal de la commune déléguée du Longeron,

Vu le plan ci-dessus,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
89	82	0	7

ACTUALISE le coût à 112,77 €uros du m² de la surface taxable : montant total des travaux à desserte exclusive / surface taxable réelle, soit 248 553,73 € / 2 204,10 m² = 112,77 €/m²,

NE MODIFIE PAS les coefficients,

EXCLUT les abris de jardin,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant Jean-Louis Martin, adjoint de la commune nouvelle en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer les décisions qui concernent le Programme d'Aménagement d'Ensemble.

10. Planification

DELIB-2019-015

PLUi de la Communauté de Communes « Terres de Montaigu » - Avis sur le dossier de 2ème Arrêt

Dans le cadre des articles L 153.12 à 17 du code de l'urbanisme, le président de la communauté de communes (CC) *Terres de Montaigu* sollicite l'avis de la commune de Sèvremoine sur le dossier d'arrêt de son Plan Local Intercommunal.

Le 1^{er} janvier 2017, les CC de Terres de Montaigu et du canton de Rocheservière ont fusionné. Néanmoins, le présent PLUi a vocation à s'appliquer sur le seul territoire de la CC de Terre de Montaigu.

Ce territoire dépend du SCOT du Bocage Vendéen.

Le projet de PLUi a été arrêté une première fois en décembre 2017. Suite à la consultation des personnes publiques associées (PPA) et notamment aux remarques de l'Etat, le projet a été amendé et a été arrêté à nouveau par délibération du 29 octobre 2018.

Les principales remarques des personnes publiques associées portaient sur la nécessité de réduire encore la consommation d'espaces agricoles en augmentant la part de constructions dans l'enveloppe urbaine. De nombreux compléments et justifications expliquant les choix et la méthodologie étaient également demandés, ainsi que des modifications du règlement.

Le nouveau projet de PLUi a donc été modifié sur les points suivants :

- augmentation des logements à construire dans l'enveloppe urbaine : 45% des logements produits au lieu de 36%
- baisse du nombre de logements à construire hors enveloppe urbaine
- réduction du nombre de bâtiments pouvant changer de destination : 148 au lieu de 329
- réduction des zones à urbaniser : 93ha au lieu de 108ha
- 15ha réintégrés à la zone A
- 25 villages ont été identifiés comme constructibles sur les 545 que compte ce territoire
- modification des zonages des zones d'activités pour tenir compte de nouveaux besoins d'entreprises
- création d'une OAP thématique « zone d'activités » pour exprimer la volonté du territoire d'aménager des zones de qualité, intégrées à leur environnement, dans un souci d'optimisation du foncier
- élargissement de la protection du linéaire commercial aux activités de services et de restauration

Le projet présente des points de convergence avec le PLU de Sèvremoine

Une organisation par Pôles

- ✓ Pôle de Pays, Pôles d'appui et Pôles de proximité
- ✓ Recherches de complémentarités entre les Pôles
- ✓ Amélioration de l'accès aux services pour les habitants.

Un travail de structuration de l'Economie

- ✓ Attribution de vocations différentes aux zones économiques en fonction de la nature des entreprises qu'elles doivent accueillir
- ✓ Travail sur les linéaires commerciaux à préserver, à développer et périmètres d'implantation du commerce de proximité.

Un objectif de réduction des consommations d'espaces agricoles

- ✓ Travail sur les changements de destination au regard des enjeux agricoles
- ✓ Identification des STECAL
- ✓ Réflexion sur l'impact agricole des zones à urbaniser et ses mesures compensatoires
- ✓ Priorité donnée aux logements dans l'enveloppe urbaine
- ✓ Application des principes d'économie de foncier dans la gestion des zones d'activités.

Vers un nouvel aménagement urbain

- ✓ Travail sur les densités différenciées selon la nature des Pôles
- ✓ Attention portée aux vis-à-vis dans les lotissements et à l'insertion paysagère des aménagements
- ✓ Intégration de l'approche environnementale dans les opérations d'aménagement

Développement de l'offre en logement

- ✓ Un objectif de 300 logements par an
- ✓ Un travail sur le parcours résidentiel à travers notamment l'offre en logement social et l'amélioration de l'offre en centre bourg

Réflexion sur les mobilités à travers :

- ✓ Le rôle de la gare de Montaigu qui fait l'objet d'une OAP spécifique
- ✓ La multi-modalité

Une réflexion sur la protection du patrimoine et sur le Tourisme

- ✓ Identification du patrimoine et des cônes de vue à protéger
- ✓ Attention portée aux Liaisons douces
- ✓ Instauration de STECAL Loisir

Par délibération du 22/02/2018, Sèvremoine a rendu un avis favorable sur le premier projet et émis le souhait de coopérer avec ce territoire sur les sujets suivants :

- **Concernant les infrastructures et les mobilités** : le PLUi exprime son attente concernant la modernisation de la ligne TER Nantes-Cholet sur la section Clisson-Cholet.
- **Concernant le tourisme** :
 - o les thématiques ciblées dans le PLUi à savoir l'Histoire, l'environnement naturel et la Culture peuvent être travaillées dans un cadre coopératif. En effet, sur le plan historique, Sèvremoine est concernée par les Marches de Bretagne et par les guerres de Vendée avec un grand nombre de lieux de mémoire.
 - o La vallée de la Sèvre Nantaise au sud du territoire constitue un autre point d'ancrage d'une coopération interterritoriale pour une mise en valeur de ces sites naturels. La connexion des sentiers pédestres en interface avec Sèvremoine pourrait être utilement envisagée pour favoriser le tourisme rural de découverte.
 - o La Culture constitue également un point d'accroche avec la mise en réseau de sites et musées.
- **Concernant la trame verte et bleue**, la Sèvre Nantaise constitue un réservoir de biodiversité entre nos territoires. Les connexions à travers les corridors écologiques entre nos territoires pourraient être envisagées de manière concertée afin d'assurer une meilleure cohérence entre les continuités des corridors et entre les mesures prises pour assurer la sauvegarde de ces milieux. Sèvremoine décline la trame verte et bleue du SCoT dans le cadre de l'élaboration de son PLU.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 153.12 à 17 du code de l'urbanisme,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	88	1	2

RENOUVELLE un AVIS FAVORABLE au 2^{ème} arrêt du projet de P.L.U.I. de la communauté de communes "Terres de Montaigu".

DELIB-2019-016

PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne – Avis sur le dossier d'arrêt

Dans le cadre des articles L 153.12 à 17 du code de l'urbanisme, le président de la communauté de communes (CC) du Pays de Mortagne sollicite l'avis de la commune de Sèvremoine sur le dossier d'arrêt de son Plan Local Intercommunal.

Le projet a été arrêté par délibération en date du 24 octobre 2018. Il dépend du SCOT du Bocage Vendéen.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable développe les axes suivants :

1. Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale

Cette armature territoriale s'appuie sur trois types de pôles le Bi-pôle structurant de Mortagne-La Verrerie, le Pôles d'appui de La Gaubretière et St-Laurent sur Sèvre et les Pôles de proximité (Tiffauges, Les landes Genusson, St-Aubin des Ormeaux, St-Martin des Tilleuls, Chambretau, St-Malo-du Bois, Treize-Vents, Mallièvre).

L'objectif est de renforcer l'offre de logements pour construire plus de 2 000 logements en 10 ans soit 200 logements par an dont au moins 30% dans les enveloppes urbaines. La traduction du projet dans le règlement et les OAP permet même de viser 45% des nouveaux logements au sein des enveloppes urbaines. L'offre de logement sera répartie en fonction des différents pôles :

- ✓ Bi-pôle structurant : 35 à 40% des logements prévus
- ✓ Pôles d'appui : 20 à 25% des logements prévus
- ✓ Pôles de proximité : 35 à 45% des logements prévus

Cette offre de logements s'appuie aussi sur un Habitat mixte de qualité, adapté parcours générationnel.

Le PLUi entend aussi consolider l'offre de services et rechercher la mutualisation entre les communes, développer l'accès au numérique, organiser le commerce dans une logique intercommunale, développer les énergies renouvelables, améliorer la gestion des déchets et les liaisons entre les communes

2. Valoriser le rôle d'interface du territoire

La communauté de communes du Pays de Mortagne entend jouer sur son positionnement géographique entre Cholet, Les Herbiers et Montaigu, sur son réseau routier bien développé et sa proximité avec le site du Puy du Fou. Pour ce faire le PLUi fixe les objectifs suivants :

Orienter le développement économique productif sur les principaux axes de circulation

Faciliter les connexions vers l'extérieur (covoiturage, transports en commun)

Développer une tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre à travers

- ✓ La valorisation des abords la Sèvre (ex réaménagement du bourg de Tiffauges)
- ✓ Le renforcement de l'hospitalité du territoire, en lien avec le Puy du Fou
- ✓ La mise en réseau l'offre touristique du territoire
- ✓ La mise en avant en avant l'histoire dans le projet touristique

Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles à travers

- ✓ La protection des espaces naturels remarquables
- ✓ L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- ✓ La préservation des espaces boisés et la trame bocagère
- ✓ Le maintien et la restauration des continuités vertes et bleues, y compris dans les bourgs

Ces objectifs se traduisent notamment dans le zonage

- ✓ UE Secteurs à vocation économique
- ✓ UP Secteurs à vocation de loisir (activités sportives, culturelles...)
- ✓ UT Secteurs à vocation touristique : campings, gîtes (y compris dans les bourgs)
- ✓ UF Friches industrielles de bords de Sèvre (risques d'inondation)
- ✓ Outre la zone N habituelle, on trouve :
 - Une zone NJ pour les secteurs du tissu urbains participants à la continuité écologique
 - Des secteurs indicés qui peuvent accueillir des projets atypiques de loisirs et de tourisme
- ✓ La zone A comprend aussi des Zones AP pour protéger des enjeux écologiques autour des bourgs.

3. Consolider les bourgs du pays de Mortagne

Cet objectif de consolidation se traduit par :

Le renouvellement et le renforcement de l'attractivité résidentielle des bourgs

- ✓ Au moins 30% des constructions neuves au sein des enveloppes urbaines
- ✓ Travail sur certaines sites (friches) et sur la politique foncière
- ✓ Des objectifs de densités adaptés aux types de pôles
 - Bi-pôle structurant : 19 lgt/ha
 - Pôles d'appui : 17 lgt/ha
 - Pôles de proximité : 15 lgt/ha

L'affirmation de la vocation économique et la mixité des usages au sein des bourgs.

- ✓ Encourager l'activité commerciale en centre bourg : un travail sur le linéaire commercial a été effectué pour assurer la localisation préférentielle des commerces en centre bourg.
- ✓ Accompagner l'activité tertiaire et le petit artisanat en cœur de bourg et notamment le télétravail et les espaces de coworking
- ✓ Renouveler l'activité économique en cœur de bourg

L'organisation du traitement continu de l'espace public

- ✓ Continuité des circulations douces
- ✓ Dispositif de rénovation des façades
- ✓ Soins des clôtures privatives à proximité des bâtis d'intérêt patrimonial
- ✓ Articulation de l'aménagement des centres bourg autour d'espaces naturels

4. Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver

Le Développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants.

- ✓ Limiter l'extension des bourgs : -30% de consommation foncière d'ici 2030
 - ✓ Soigner la lisière des bourgs
 - ✓ Encadrer l'habitat dispersé
 - ❖ Instauration de critères de développement
 - ❖ Définition de règles d'extension des constructions
 - ❖ Interdiction des constructions neuves d'habitat dans les hameaux
 - ✓ Accompagner l'activité agricole et ses évolutions ex : locaux de vente
 - ✓ Soutenir l'exploitation de la carrière

Préserver le patrimoine bâti et paysager

- ✓ Préservation des haies
- ✓ Prise en compte des spécificités du patrimoine architectural local

Une OAP Patrimoine vient encadrer les travaux sur les éléments du patrimoine

Encadrer les installations humaines à travers l'attention portée à :

- ✓ La qualité de l'Eau
- ✓ La consommation énergétique
- ✓ La prise en compte des risques (ICPE, TDM, inondations)

Ce projet de PLUI présente des points de convergence avec le PLU'S

- ✓ Un objectif de limitation de la consommation d'espaces naturels
- ✓ Un travail sur les franges urbaines
- ✓ Un objectif d'habitat de qualité
- ✓ Une Gestion des linéaires commerciaux
- ✓ Un travail fin sur le patrimoine

- ✓ Un appui sur l'histoire
- ✓ Une inscription dans les flux en lien avec le Puy du Fou

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les articles L. 153.12 à 17 du code de l'urbanisme,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
91	88	0	3

EMET un AVIS FAVORABLE à l'arrêté du projet de P.L.U.I. de la communauté de communes du Pays de Mortagne.

FORMULE le souhait de coopérer avec ce territoire voisin sur les sujets suivants :

- concernant les infrastructures et les mobilités : La communauté de communes du Pays de Mortagne entend jouer sur son positionnement géographique et faciliter les connexions vers l'extérieur. La modernisation de la ligne TER Nantes-Cholet sur la section Clisson-Cholet qui prévoit le déplacement de la halte de Torfou, à la Colonne, crée ainsi la Gare de Torfou – Le Longeron – Tiffauges. Cette gare devient un atout indéniable pour l'atteinte de ces objectifs. Dès 2020, l'augmentation du cadencement permettra aux habitants de bénéficier de 20 trajets par jour, augmentant ainsi l'attractivité des territoires alentours.
- concernant le tourisme :
 - les thématiques ciblées dans le PLUi du Pays de Mortagne à savoir l'Histoire, l'environnement naturel et la Culture peuvent être travaillées dans un cadre coopératif. En effet, sur le plan historique, Sèvremoine est directement concernée par les Marches de Bretagne, et par les guerres de Vendée avec un grand nombre de lieux de mémoire.
 - La vallée de la Sèvre Nantaise au sud du territoire constitue un autre point d'ancrage d'une coopération interterritoriale pour une mise en valeur de ces sites naturels. La connexion des sentiers pédestres en interface avec Sèvremoine pourrait être utilement envisagée pour favoriser le tourisme rural de découverte.
 - La Culture constitue également un point d'accroche avec la mise en réseau de sites et musées.
- concernant la trame verte et bleue, la Sèvre Nantaise constitue un réservoir de biodiversité entre les deux territoires. Les connexions à travers les corridors écologiques entre nos territoires pourraient être envisagées de manière concertée afin d'assurer une meilleure cohérence entre les continuités des corridors et entre les mesures prises pour assurer la sauvegarde de ces milieux. Sèvremoine décline la trame verte et bleue du SCoT dans le cadre de l'élaboration de son PLU.

ACTUALITES DES COMMISSIONS

Site internet

Richard Cesbron explique que la commission Communication a pour projet la refonte du site internet. Aujourd'hui le site n'est pas très ergonomique notamment pour les smartphones et les tablettes, de plus certaines fonctionnalités ne sont pas proposées.

Il existe un projet de refonte en 3 temps :

- 1ère étape: avril à septembre 2019 : développement rapide d'une version simplifiée du site, mise en ligne second semestre 2019
- 2e étape : octobre 2019 à mars 2020 : poursuite du développement des modules spécifiques transparents pour l'habitant et phase collaborative/évolutive avec les services de Sèvremoine
- 3e étape : 2e semestre 2020 : implication des habitants et poursuite du projet vers plus de services en ligne, un seul site pour Sèvremoine et les communes déléguées, sollicitation des CD dans les jours qui viennent avec un retour demandé pour le 15 mars 2019

Les sites Internet des communes déléguées seront désormais insérés dans celui de Sèvremoine. Une présentation plus détaillée sera faite prochainement dans tous les conseils communaux, pour que ceux-ci puissent se positionner.

Laurence Adrien Bigeon fait remarquer que lorsqu'on veut se rendre sur le site internet, il faut à chaque fois saisir l'adresse qui ne reste pas forcément en mémoire. Serait-il possible d'avoir un accès direct sur le site internet, en s'identifiant ?

Richard Cesbron prend note de la demande.

DECISIONS DU MAIRE

N°DEC-2018-192-AG / Conception, réalisation, installation de bornes interactives Musée des Métiers de la Chaussure Lot 3 ETS Michel Guinaudeau

Le 18 décembre 2018

En juin 2018, une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée pour la conception, la réalisation et l'installation de 6 bornes interactives au Musée des Métiers de la Chaussure sur la commune déléguée de St André de la Marche, avec réception des offres à la date limite du 18 juillet 2018. Le lot n°3 "Conception, fabrication et installation de mobilier muséographique" a été déclaré infructueux, une seule offre n'ayant été reçue pour ce lot et celle-ci ayant été déclarée irrégulière (absence totale de mémoire technique, de planning détaillé et de délai de garantie). Une nouvelle sollicitation d'entreprises a été effectuée afin de pallier l'absence de prestataire pour ce lot n°3. Le devis de l'entreprise Michel Guinaudeau, en date du 27 novembre 2018, est accepté en raison de sa concordance avec l'estimatif de ces travaux et de la possibilité de les réaliser dans les délais contraints et exigés par la collectivité.

Pour les travaux de conception, réalisation, installation de bornes interactives au Musée des Métiers de la Chaussure, concernant le lot n°3 "Conception, fabrication et installation de mobilier muséographique" un marché public a été signé avec l'entreprise Michel Guinaudeau de Torfou Sèvremoine, pour un montant de 8 998,20 € H.T..

N°DEC-2018-193-AG-Réaménagement des bureaux de la médiathèque de la commune déléguée de St Macaire en Mauges commune nouvelle Sèvremoine

Le 18 décembre 2018

Au vu de l'objet du marché et pour assurer une mise en concurrence des entreprises la plus large, la collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité. Les entreprises retenues ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix des prestataires a été effectué en fonction de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre le cabinet CUB MARCHAND, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Pour les travaux de réaménagement des bureaux de la médiathèque de la commune déléguée de St Macaire en Mauges commune nouvelle Sèvremoine, des marchés publics de travaux peuvent être signés avec les entreprises suivantes :

Lots	N° Marchés	Entreprises retenues	Montant des marchés
Lot 1 : Menuiserie intérieure	2018 29 01	SAS PERRIN de Sèvremoine	11 498,97 € HT
Lot 2 : Cloisons sèches, modulaires, plafonds suspendus	2018 29 02	TREMELO de Chalonnes sur Loire	11 711,49 € HT
Lot 3 : Peinture revêtements muraux	2018 29 03	ETS BAUDON de Cholet	2 171,19 € HT
Lot 4 : Electricité	2018 29 04	SARL EP2C de La Romagne	10 823,45 € HT

N°DEC-2018-194-AG / Demande de permis d'aménager le lotissement "Les Jardins de la Poblère" à Roussay

Le 18 décembre 2018

La commune déléguée de Roussay, la commune de Sèvremoine dispose d'un terrain non bâti en prolongement direct de son centre-bourg, situé rue de la Poblère et adjacent au lotissement « Les Grands Jardins ». Après validation des phases esquisse (ESQ) et avant-projet (AVP), et au regard du dossier de demande de permis d'aménager constitué par le groupement de maîtrise d'œuvre, une demande de permis d'aménager a été déposée pour la viabilisation du lotissement communal "Les Jardins de la Poblère" sur la commune déléguée de Roussay, commune nouvelle de Sèvremoine.

Ce lotissement consistera à l'aménagement de 20 lots cessibles, dont 4 lots sociaux. Ce nouveau quartier s'organisera autour d'une pleine de jeux, destinée à l'animation du quartier. La composition et l'organisation du quartier suivront les principes d'un développement durable. L'objectif est d'assurer l'urbanisation de la frange ouest du bourg de Roussay, tout en opérant une transition entre le bourg et la campagne environnante.

N°DEC-2018-195-AG-Rénovation de la salle des fêtes de Tillières Avenant n°2 Lot 6 Electricité SAS TECS Cholet

Le 21 décembre 2018

La localisation de ces travaux était prévue différemment à l'origine de l'étude du projet mais des changements s'avèrent indispensables à la finition correcte du chantier.

Un avenant n°2, ayant pour objet la modification de prises de courant a été signé avec la SAS TCS de Cholet, selon les clauses financières suivantes :

LOT 6 – ELECTRICITE – SAS TCS - CHOLET

Montant initial du marché : 29 349,24 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 3 940,94 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 164,16 € HT

Nouveau montant du marché : 33 454,34 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Montant de l'avenant 2	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
29 349,24 € HT	+ 3 940,94 € HT	+ 164,16 € HT	+ 13,99 %	+ 4,65 %

N°DEC-2018-196-AG-Conception, fabrication et installation de bornes interactives pour musée des métiers de la chaussure

Le 3 janvier 2019

Un marché n°2018 18 03 a été signé avec les ETS GUINAUDEAU de Sèvremoine pour le lot n°3 Conception, fabrication et installation de mobilier pour les travaux de conception, fabrication et installation de mobilier pour le musée des métiers de la chaussure. Vu la proposition d'avenant n°1 présentée par la société GUINAUDEAU, ayant pour objet la modification des goulottes d'alimentation électrique des bornes, considérant que la localisation de ces goulottes était prévue différemment à l'origine de l'étude du projet, mais que leur changement s'avère indispensable à la finition correcte du chantier.

Un avenant n°1, ayant pour objet la modification des goulottes d'alimentation électriques des bornes a été signé avec la société GUINAUDEAU de Sèvremoine, pour un montant de 347,40 € H.T.

Montant initial du marché : 8 998,20 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 347,40 € HT

Nouveau montant du marché : 9 345,60 € HT

Montant initial du marché	Montant de l'avenant 1	Variation sur le montant du lot	Variation sur le montant total de l'opération
8 998,20 € HT	+ 347,40 € HT	+ 3,86 %	+ 3,86 %

N°DEC-2018-197-AG-Transfert en location gérance de QUADRA BUREAUTIQUE à C'PRO OUEST : contrats de location et de maintenance photocopieurs

Le 2 janvier 2019

Vu les contrats de location et de maintenance signés avec QUADRA BUREAUTIQUE 5, avenue Francis Bouët 49303 Cholet Cedex, concernant différents photocopieurs loués ou achetés par Sèvremoine, pour ses services, vu l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés, à jour au 12 octobre 2018, produit par la société C'PRO OUEST avenue Paul Prosper Guilhem 49070 Beaucouzé, vu l'attestation fournie par Me Violaine Leboeuf, avocat à Bourgoin Jallieu -38300- 2, rue Félix Faure, certifiant et attestant qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 novembre 2018, la société QUADRA BUREAUTIQUE a donné en location gérance à la société C'PRO OUEST avenue Paul Prosper Guilhem 49070 Beaucouzé, un fonds de commerce de négoce, réparation, fabrication, maintenance de tout matériel de bureau, mobilier bureautique et informatique, commercialisation de matériel bureautique et maintenance, comprenant l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel, le mobilier commercial, l'outillage servant à son exploitation, le droit à l'usage des lignes téléphoniques existantes et des accès internet, le bénéfice des conventions, marchés passés avec des tiers pour l'exploitation du fonds, considérant que

cette location gérance a été consentie et acceptée pour une année à compter du 5 novembre 2018, pour se renouveler d'année en année par tacite reconduction.

Les contrats de location et de maintenance signés avec QUADRA BUREAUTIQUE 5, avenue Francis Bouët 49303 Cholet Cedex, concernant différents photocopieurs loués ou achetés par Sèvremoine pour ses services, ont été être transférés à C'PRO OUEST. Les clauses techniques et financières n'ont pas été modifiées.

N°DEC-2019-001-AG / Travaux de restructuration et d'extension de la mairie déléguée du Longeron : attribution des marchés

Le 9 janvier 2019

La collectivité a décidé de lancer une consultation sous la forme de procédure adaptée avec publicité, pour les 14 lots suivants :

Lot n°1 : Aménagements extérieurs - VRD,

Lot n°2 : Gros-Œuvre,

Lot n°3 : Charpente et ossature bois,

Lot n°4 : Bardage et couverture zinc – couverture ardoises,

Lot n°5 : Menuiseries extérieures bois et aluminium,

Lot n°6 : Métallerie,

Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois,

Lot n°8 : Cloisons sèches – plafonds en plaques de plâtre,

Lot n°9 : Plafonds suspendus,

Lot n°10 : Revêtements de sols carrelage – Faïence,

Lot n°11 : Revêtements de sols souples,

Lot n°12 : Peinture – Revêtements muraux,

Lot n°13 : Electricité – courants forts et faibles,

Lot n°14 : Chauffage – Ventilation – plomberie sanitaire,

3 variantes étaient exigées par le pouvoir adjudicateur :

- pour le lot n°7 "Menuiseries intérieures bois" : variante 1 : banque d'accueil
- pour le lot n°7 "Menuiseries intérieures bois" : variante 2 : paravent en séparation de pièce
- pour le lot n°12 "Peinture – revêtements muraux" : variante 3 : vernis spécial pour vitrification de l'escalier d'accueil

Les entreprises retenues ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses. Les choix des prestataires ont été effectués en fonction de l'analyse des offres réalisée par l'agence d'architectes GREGOIRE ARCHITECTES, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de consultation.

Pour les travaux de restructuration et d'extension de la mairie déléguée du Longeron, des marchés publics de travaux ont été signés avec les entreprises suivantes :

Numéro du marché	N° du lot	Intitulé du lot	Société attributaire	Montant du marché
2019-01 01	1	Aménagements extérieurs - VRD	BOUCHET FRANCIS ET FILS	46 000,00 € HT
2019-01 02	2	Gros-Œuvre	GRC	194 872,26 € HT
2019-01 03	3	Charpente et ossature bois	VERON DIET	23 673,23 € HT
2019-01 04	4	Bardage et couverture zinc – couverture ardoises	SANI TOITURE	40 123,25 € HT
2019-01 05	5	Menuiseries extérieures bois et aluminium	CMA	55 218,85 € HT
2019-01 06	6	Métallerie	MANCEAU	39 500,00 € HT
2019-01 07	7	Menuiseries intérieures bois	TRICOIRE	28 014,00 € HT
2019-01 08	9	Plafonds suspendus	TREMELO	26 000,00 € HT
2019-01 09	10	Revêtements de sols carrelage – Faïence	MALEINGE	20 049,97 € HT
2019-01 10	11	Revêtements de sols souples	JOBARD PEINTURE ET SOLS	8 686,52 € HT

2019-01 11	12	Peinture – Revêtements muraux	PAILLART NORBERT	20 500,00 € HT
2019-01 12	13	Electricité – courants forts et faibles	RETAILLEAU	44 800,00 € HT
2019-01 13	14	Chauffage – Ventilation – plomberie sanitaire	BIOTTEAU	40 536,85 € HT
TOTAL	587 974,93 € HT			

comportant l'acceptation des variantes pour le lot n°7 Menuiseries intérieures bois

- variante 1 banque d'accueil,
- variante 2 paravent en séparation de pièces.

La variante 3 pour le lot n°12 Peinture revêtements muraux, comportant un vernis spécial pour vitrification de l'escalier d'accueil, n'est pas retenue.

Délai global d'exécution du marché public : 11 mois, dont le mois de préparation, hors 5 semaines de congés annuels.

Le lot n°8 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre économique.

N°DEC-2019-002-AG / Convention d'occupation précaire : mise à disposition d'un local au 13, rue des Mauges à Saint Crespin sur Moine, Sèvremoine, à l'association "HARMONY DANCE" Le 9 janvier 2019

L'association HARMONY DANCE souhaite stocker des vêtements, accessoires et petits matériels nécessaires au fonctionnement de l'association.

Une convention d'occupation précaire a été rédigée et signée pour la mise à disposition d'un local au 13, rue des Mauges à Saint Crespin sur Moine, Sèvremoine, au bénéfice de l'association HARMONY DANCE.

Cette convention stipulera :

- la surface du local concerné : 20 m²,
- la destination exclusive du local pour du stockage,
- l'interdiction de cession des droits d'utilisation et de sous-location,
- la durée de la convention : 1 an, renouvelable tacitement,
- la mise à disposition à titre gracieux,
- et autres modalités d'utilisation : assurances, responsabilité et recours, obligations de l'association, résiliation de la convention.

N°DEC-2019-003-AG / Crédits pour dépenses imprévues : dégrèvements jeunes agriculteurs, taxe sur les logements vacants

Le 11 janvier 2019

Il convenait d'augmenter les crédits pour les dégrèvements jeunes agriculteurs et les taxes sur les logements vacants.

Le crédit pour dépenses imprévues de fonctionnement (article D 022-01) est employé comme suit :

Budget principal - Décision modificative n°5			DEPENSES	
FONCTIONNEMENT				
	augmentation de crédits	diminution de crédits	BP+DM	Crédits votés
D - 7391171 - Dègrev. Taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	1 346.00			
D - 7391172 - Dègrev. Taxe habitation sur logements vacants	12 485.00			
TOTAL CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	13 831.00		9 300.00	23 131.00
D - 022 - Dépenses imprévues		- 13 831.00		
TOTAL CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES		- 13 831.00	1 054 720.00	1 040 889.00
TOTAL	13 831.00	- 13 831.00	1 054 720.00	1 040 889.00

N°DEC-2019-004 -AG / Avenant au contrat de prestation de service : SARP Centre Ouest Le 18 janvier 2019

Un marché a été signé avec SARP OUEST rue Chevreuil 49300 Cholet pour la gestion du traitement des déchets de la station d'épuration de Tillières. Vu la proposition d'avenant présentée par la SARP OUEST, ayant pour objet de remplacer certains indices composant la formule de révision du contrat qui ne sont plus référencés, un avenant ayant pour objet le remplacement de certains indices composant la formule de révision du contrat qui ne sont plus référencés au contrat de prestation de service, pour la gestion du traitement des déchets de la station d'épuration de Tillières, peut être signé avec SARP OUEST.

N°DEC-2019-005-AG / Avenant au contrat contrôle technique réaménagement de la bibliothèque et du foyer des jeunes de Montfaucon-Montigné : APAVE

Le 18 janvier 2019

Le marché n°M 2016 29 a été signé avec la société APAVE 25, rue de Mondement 49303 Cholet pour une mission relative au contrôle technique des constructions et à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées.

Un avenant, ayant pour objet une révision à la baisse des missions de contrôle technique des constructions et de la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées, pour le réaménagement de la bibliothèque et du foyer des jeunes de Montfaucon-Montigné, a été signé avec la société APAVE. Cet avenant comprend une moins-value de 480 € H.T., pour un total de mission s'élevant à 580 € H.T., pour les prestations suivantes : visite sur site, examen des documents d'exécution des entreprises et recollement des documents de réception, rédaction d'un rapport final.

N°DEC-2019-006-AG / Etude relative création périmètre délimité des abords Colonne Torfou

Le 18 janvier 2019

Le marché n°2018 01 a été signé avec le groupement ATELIER DU LIEU et FUTUROUEST pour l'étude relative à la création d'un périmètre délimité des abords autour du monument La Colonne sur la commune déléguée de Torfou. Il convient de prendre en compte le délai d'enquête publique du P.L.U.S..

Un avenant n°1, ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2019, afin de prendre en compte le délai d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine, a été signé avec le groupement ATELIER DU LIEU et FUTUROUEST.

N°DEC-2019-007-AG / Aménagement de la rue de Beausoleil St Crespin Lot 1 : VRD, terrassements, assainissement, voiries : ALLARD

Le 18 janvier 2019

Le marché n°SC 2015-01 a été signé avec la SAS ALLARD TP pour le lot n°1 VRD, terrassements, assainissement, voirie, des travaux de d'aménagement de la rue Beausoleil à Saint Crespin sur Moine. Il n'est plus opportun de prévoir la finition de voiries prévus sur la rue des Mineurs, puisque la réfection des réseaux d'assainissement s'est avérée préalablement nécessaire.

Un avenant n°2, ayant pour objet une moins-value en raison de la suppression des travaux de finition des voiries prévus sur la rue des Mineurs (réfection des réseaux d'assainissement nécessaire), a été signé avec la SAS ALLARD, selon les clauses financières suivantes :

- montant initial du marché : 92 107,50 € H.T.
- montant de l'avenant n°1 : + 5 675,80 € H.T.
- montant de l'avenant n°2 : - 17 352,25 € H.T.
- nouveau montant du marché : 80 431,05 € H.T.

Type de variation	Pourcentage
Par rapport au lot	- 12,68 %

Un nouveau délai d'exécution de 13 semaines est arrêté à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

N°DEC-2019-008-AG-Visite du Sénat par les élus de Montfaucon-Montigné les 2 et 3 mars 2019 : RICHOY VOYAGES

Le 18 janvier 2019

Vu la proposition de contrat groupe forfait tourisme de RICHOY VOYAGES 26, rue Sadi Carnot 49300 Cholet, en vue de l'organisation d'un voyage à Paris et d'une visite du Sénat, les samedi 2 mars et dimanche 3 mars 2019, par 15 élus de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, vu la demande présentée par Mme Marion Berthommier, maire déléguée de Montfaucon-Montigné, considérant que RICHOY VOYAGES est retenu après consultation de 3 voyagistes, considérant que la dépense est prise en charge sur les crédits de la dotation d'animation locale de Montfaucon-Montigné,

Un contrat groupe forfait touristique a été signé avec RICHOU VOYAGES pour les prestations suivantes :

- destination et dates : Paris, du 2 au 3 mars 2019,
- nombre de participants : 15 élus de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné,
- prestations : transport en train : Angers/Paris/Angers, croisière d'une heure commentée sur la Seine, dîner spectacle au "Petit Casino", hébergement pour une nuit avec petit déjeuner, en chambre à deux personnes en hôtel 4*, taxes de séjour, Pass transport Paris 2 jours zones 1 à 3, assurance assistance rapatriement et frais médicaux offerte.

Modalités financières : 287 € .T.T.C. X 15 adultes = 4 305 € T.T.C.. Supplément chambre individuelle : 89,50 € Acompte de 1 291,50 € à la réservation.

Concessions cimetière

Date de la décision	Accord du maire délégué de	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
Le 26 octobre 2018	Torfou	TO-2018-007	Josiane Doublet	Josiane Doublet et sa famille	30 années	26 juin 2018	Concession en espace cinéraire	100 €

Déclarations d'intention d'aliéner

La commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2018384	ST GERMAIN	11	Loriette (chemin de la)	E	1599	10/12/2018
2018385	LE LONGERON	8	Prairies (rue des)	AC	254	12/12/2018
2018386	TILLIERES	4	Sorbiers (rue des)	C	1694	10/12/2018
2018387	ST ANDRE		Actipôle Atlantique (ZA)	B	240, 1609, 2410, 2412, 2414, 2421, 2424, 2483, 2422, 237, 2630, 2628	17/12/2018
2018388	ST GERMAIN	2	Platanes (rue des)	D	1767, 2075	10/12/2018
2018389	MONTFAUCON		Guerche (Les Hauts de la)	B	1271, 1087, 1091, 1093	10/12/2018
2018390	ST MACAIRE	13	Espetven (rue)	AB	322	12/12/2018
2018391	LE LONGERON	14	Val de Sèvre (rue du)	AA	212, 213	12/12/2018
2018392	ST MACAIRE	2	Curie (rue)	AE	74, 75	12/12/2018
2018393	ST MACAIRE	19	Hugo (rue Victor)	AL	328	12/12/2018
2018394	ST MACAIRE	30	Lamartine (rue)	AE	1103	12/12/2018
2018395	ST MACAIRE	30	Hugo (rue Victor)	AB	298	12/12/2018
2018396	ST MACAIRE	5	Raymond (rue Georges)	AA	432	12/12/2018
2018397	ST MACAIRE	24	Raymond (rue Georges)	AA	199	12/12/2018
2018398	TILLIERES	61	Pont neuf (rue du)	A	1968, 2920, 2921	18/12/2018
2018399	MONTFAUCON	1	Motte rétive (rue de la)	A	571, 572	18/12/2018

2018400	ST MACAIRE	7	Juin (rue du Maréchal)	AM	43	19/12/2018
2018401	ST GERMAIN	7	Rivières (Les)	D	45, 46, 51	
2018402	ST GERMAIN		Bourg (Le)	D	1913p	19/12/2018
2018403	ST MACAIRE	6	Commerce (rue du)	AB	510, 584, 75, 78	31/12/2018
2018404	ST CRESPIN		Bellevue (rue de)	C	2578	19/12/2018
2018405	ST ANDRE	3	Sous-bois (allée des)	A	3078, 3094	19/12/2018
2018406	ST ANDRE	2	Taillis (rue des)	A	3080	19/12/2018
2018407	ST MACAIRE	1	Longeais (rue de la)	AE	221	19/12/2018
2018408	ROUSSAY		Moulin	A	938	19/12/2018
2018409	ST MACAIRE	61	Hugo (rue Victor)	AM	105	19/12/2018
2018410	ST GERMAIN	7	Roseaux (rue des)	A	1005	31/12/2018
2018411	MONTFAUCON	8	Saint Jean (rue Basse)	A	699 à 702	31/12/2018
2018412	ST ANDRE	46	Calvaire (rue du)	AB	226p	31/12/2018
2018413	LE LONGERON	13	Anjou (rue d')	AK	113	31/12/2018
2018414	LE LONGERON	11	Chapelle (rue de la)	AK	494, 195, 496	31/12/2018
2018415	ST ANDRE	15	Creulière (rue de la)	AB	395	31/12/2018
2018416	ST MACAIRE		Alouettes (les)	C	1902	31/12/2018
2018417	MONTFAUCON	20	Sauveur (rue St)	A	828	31/12/2018
2018418	ST MACAIRE	11	Maroquiniers (rue des)	B	1096	31/12/2018
2018419	ST MACAIRE	15	Pasteur (rue)	AB	267	31/12/2018
2018420	ST ANDRE	7	Beaumièr (rue de la)	AD	70	31/12/2018
2018421	ST MACAIRE		Europe (avenue de)	AI	141, 142	31/12/2018
2018422	ST GERMAIN	22	Acacias (rue des)	D	1874	31/12/2018
2018423	TILLIERES	25	Guilloires (Hameau des)	C	1836, 1837	31/12/2018